UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Communication politique comme mécanisme de résolution pacifique des conflits au Burundi (1988 -2006)

Nahimana, Anésie; Sous la direction de : Dr. Nicolas HAlAYANDI

2018
UB, Faculté des lettres et sciences humaines
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1353

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

COMMUNICATION POLITIQUE COMME MECANISME DE RESOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS AU BURUNDI (1988-2006)

Par

Anésie NAHIMANA

Sous la direction de :

Dr. Nicolas HAJAYANDI

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Histoire

Option: Science Politique

Bujumbura, Mai 2018

DEDICACE

A notre regretté père ;

A notre regrettée mère ;

A notre cher époux ;

A nos chers enfants : Stéphie Ange Maurane, Hostie Lord et Destin Mike ;

A nos frères et sœurs ;

A nos tantes et oncles ;

A nos cousines et cousins ;

A nos nièces et neveux.

REMERCIEMENTS

Ce présent travail n'aurait pas vu le jour sans le concours précieux de certaines personnes à qui nous tenons à témoigner nos sincères sentiments de gratitude.

Nous pensons notamment au Dr. Nicolas HAJAYANDI, Directeur de ce mémoire. Ses sages conseils, ses pertinentes remarques, sa bonne collaboration et surtout sa rigueur scientifique nous ont été d'une importance capitale.

Nous sommes reconnaissante à nos formateurs, de l'école primaire au secondaire et à l'Université, particulièrement aux professeurs de l'université du Burundi, à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département d'Histoire.

Nous aimerions ainsi exprimer nos sentiments de gratitude à nos regrettés parents, spécialement à notre regrettée mère Estella SINGIRANKABO qui, bien qu'elle était seule, s'est donnée corps et âme pour nous donner le bon d'elle-même.

Nos remerciements vont également à l'endroit des familles : Aloys BARAZINGIZA, Etienne SINABAJIJE, Salvator MPANGAJE et Tharcisse NIGANE pour leur soutien combien indispensable durant notre cursus de formation éducative.

A tous nos amis et condisciples dont l'amour s'est mis en fraternité, nous témoignons notre reconnaissance.

NAHIMANA Anésie

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

Art.	: Article
C.N.D.D.	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force pour la Défense de la Démocratie.
(dir.)	: Sous la direction de.
Ed.	: Editions
Etc.	: Et caetera
F.N.L	: Force Nationale de Libération
FRO.DE.BU	: Front pour la Démocratie au Burundi
GE.DE.B.U	: Génération Démocratique du Burundi
Ibidem	: Même auteur, même ouvrage, même page
Idem	: Même auteur, même ouvrage, page différente
N°.	: Numéro
O.A.G	: Observatoire de l'Action Gouvernementale
Op. Cit	: *Opere citato* (ouvrage déjà cité)
p.	: page
P.M.P.A.	: Partis et Mouvements Politiques Armés
P.U.F	: Presses Universitaires de France
R.I.D.E.C	: Revue de l'Institut de Développement Economique
S.N.R.	: Service National de Renseignement
SO.JE.DE.M	: Solidarité Jeunesse pour la Défense des Minorités
T.	: Tome
UPRONA	: Union pour le Progrès National
Vol.	: Volume

RESUME

Notre travail de recherche est intitulé : « **COMMUNICATION POLITIQUE COMME MECANISME DE RESOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS AU BURUNDI (1988-2006) ».**

En effet, le Burundi a connu à maintes reprises les crises et conflits politiques. Ces derniers ont foncièrement modifié les rapports politico-socio-économiques du pays. Pour y faire face il a fallu qu'on enclenche des tentatives de sortie par le biais de la communication politique. Par ailleurs c'est cette même thématique de la communication politique qui a fait objet de notre réflexion scientifique en tant que mécanisme de la résolution pacifique des conflits.

Ainsi, la problématique centrale de notre étude était de savoir comment la communication politique aurait-elle contribué à la résolution pacifique des conflits au Burundi.

Pour ce faire, deux grandes démarches scientifiques ont été entreprises : il s'agissait de passer en revue les différents événements ayant rendu nécessaire la communication politique d'une part, et mener une analyse de cette communication politique surtout à travers les différents discours et messages des gouvernants avec la résolution des conflits d'autre part.

En définitive, en menant la présente analyse, nous avons constaté que la communication politique non violente et valorisante est la meilleure stratégie d'obtention des résultats escomptés si et seulement si elle tient compte de l'autre. Néanmoins, nous nous sommes rendu compte que la communication politique entre les gouvernants et gouvernés est souvent déséquilibrée car rares sont les messages de ceux-ci qui sont adressés à ceux-là. La culture politique naguère déterminée par la culture de sujétion explique cette situation politique.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE **i**
REMERCIEMENTS **ii**
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS **iii**
RESUME **iv**
TABLE DES MATIERES **v**
0. INTRODUCTION GENERALE **1**
0.1. Choix et intérêt du sujet 2
0. 2. Problématique 3
0. 3. Hypothèses de travail 4
0. 4. Délimitation du sujet 4
0. 5. Méthodologie de recherche 5
0. 6. Articulation du travail 5
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DE L'ETUDE **7**
Section 1. Cadre conceptuel 7
1.1. Notion de communication politique 7
1.1.1. Notion de communication 7
1.1.2. Le concept « politique » 9
1.1.3. Communication politique 11
1.1.4. Les moyens de la communication politique 12
1.1.5. Rôle et fonctions de la communication politique 14
1.1.6. Communication et systèmes politiques 15
1.2. Notion de conflit 16
1.2.1. Qu'est-ce qu'un conflit ? 17
1.2.2. Identités et idéologies, comme facteurs générateurs de conflits 17
1.3. La notion de violence politique 19
1.4. Evolution historique de la « résolution pacifique des conflits » 20
1.5. Les mécanismes de résolution des conflits 21
1.5.1. La notion de négociation 21

1.5.2. La médiation 22
1.5.3. La conciliation 23
1.6. La notion de culture politique 24
Section 2. Cadre théorique 25
2.1. Les approches de la communication politique. 25
2.1.1. L'approche systémique 25
2.1.2. L'approche fonctionnaliste 26
2.1.3. L'approche cybernétique de Karl DEUTSCH 27
2.2. Les approches mobilisables pour démystifier la violence 28
2.2.1. L'approche explicative d'E. DURKHEIM 28
2.2.2. La méthode compréhensive de M. Weber 28
2.3. L'approche interactionniste et stratégique 29
Conclusion partielle 30
CHAPITRE II : LE CADRE HISTORIQUE ET POLITIQUE DES CONFLITS BURUNDAIS 31
Section 1. Cadre historique des résurgences du confit au Burundi. 31
1.1. Les dates symboliques de la récurrence du conflit burundais 31
1.2. Les événements de Ntega et Marangara 34
1.3. Le poids de la crise d'octobre 1993 36
1.3.1. Les indicateurs d'une crise immédiate 36
1.3.1.1. Le dénigrement de l'adversaire politique 36
1.3.1.2. Les licenciements dans l'administration publique 37
1.3.1.3. Le vide institutionnel et tentatives de solution. 40
Section 2. Les contextes structurants des conflits politiques 43
2.1. La prédominance des clivages ethnico-régionaux 43
2.2. Le contexte de violence politique 47
Conclusion partielle 51

CHAPITRE III : ANALYSE DE LA COMMUNICATION POLITIQUE FACE A LA RESOLUTION PACIFIQUE DU CONFLIT BURUNDAIS 52

Section 1. La Troisième République et sa communication politique 52

1.1. La communication politique face aux événements de Ntega-Marangara52

1.2. La Communication politique comme outil de légitimation du pouvoir54

1.3. La politique de dialogue et de concertation et les changements politiques en perspective.....58

1.3.1. Débats sur la Charte de l'Unité Nationale59

1.3.2. Débats sur la démocratisation des institutions et de la vie politique.....61

1.4. La Constitution du 9 mars 1992 ou la consécration du pluralisme politique au Burundi62

Section 2. La convention de gouvernement comme preuve soutenue de la communication politique.....64

2.1. L'Assemblée Nationale, acteur principal de la communication politique de 199865

2.2. Le débat intérieur comme socle de la communication politique de 1998 à travers l'Accord de la Plate-Forme Publique du Régime de Transition (A F P R T)67

2.3. Discours autorisé et reconstruction nationale, une communication politique déguisée68

Section 3. Les mécanismes politiques et institutionnels de résolution des conflits burundais70

3.1. Les mécanismes politiques70

3.1.1. Arusha comme un agent réconciliateur mais limité70

3.1.2. Des solutions envisagées au secours de la réconciliation burundaise.....73

3.2. Les mécanismes institutionnels76

3.2.1. La décrispation par le pragmatisme de l'ethnicité politique76

3.2.2. Les performances des réformes institutionnelles77

CONCLUSION GENERALE.....80

BIBLIOGRAPHIE83

0. INTRODUCTION GENERALE

Les crises à caractère ethnique que le Burundi a connues depuis son indépendance sont cristallisées par la gestion des ressources qui s'est matérialisée dans les conflits politico-identitaires. En effet, le mot «conflit» est entendu dans le sens de *« rupture d'équilibre entre diverses composantes»*[1].La crise sociopolitique que le Burundi a connue est marquée par l'exacerbation des violences conçue à des fins politiques par les *«entrepreneurs de la violence»*[2].Des actes à caractère génocidaire ont été commis. Les régimes successifs ont tenté de résoudre ces problèmes ainsi que la communauté internationale qui est accouru au chevet moribond de la région des grand lacs africains. Quoi qu'il en soit les Burundais sont les premiers responsables des affres de la guerre et dont la majorité écrasante subit les conséquences dramatiques[3].

Ainsi, dans notre réflexion, nous abordons le thème de la communication politique. Celle-ci est considérée comme un processus de remédiation aux tant de maux que le Burundi a traversé. Il s'agit ici de faire une analyse sur le rôle qu'a joué le processus de la communication politique en tant que mécanisme de résolution pacifique des conflits au Burundi. Il va sans dire que ce processus s'est réalisé à travers les différentes consultations entre les acteurs politiques. Mais ici la période qui nous intéresse est celle de 1988 à 2006.Cette période est riche en événements politiques qui ont alimenté la communication politique avec des multiples tentatives de sortie de crises et conflits à travers des mécanismes de résolution pacifique. On notera par exemple le gouvernement d'union en 1991 et la charte de l'unité nationale ;les négociations (janvier 1994), la convention de gouvernement (septembre 1994), le débat national

[1] FRERE (M-S), *Elections et medias en Afrique centrale, Voie des urnes, voix de la paix?,* Paris, Karthala, Institut Panos Paris, 2009, pp.34-35.
[2] PALMANS E., *«Les élections de 2010 au Burundi: Quel avenir pour la démocratie?» in journal of African Elections, 2011, p.41*
[3] FRERE (M-S),Op. Cit., p.34

(novembre 1994), les pourparlers de Mwanza (avril et juin 1996), acte constitutionnel de transition et le partenariat politique intérieur, les négociations de San Egidio (octobre 1996), Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation (28 août 2000), Accord de cessez- le-feu entre le gouvernement burundais et le CNDD-FDD (2003),Accord de cessez-le-feu entre le gouvernement burundais et le FNL-palipehutu (2006).

0. 1. Choix et intérêt du sujet

Le choix de notre sujet de recherche est motivé par deux raisons principales. D'une part, depuis l'assassinat du Héros national de l'indépendance du Burundi, le Prince Louis Rwagasore, le système politique burundais a été jalonné par des conflits politiques à caractère ethnique. Par voie de conséquence, à maintes reprises, le pays a sombré dans des crises socio-politiques sans précédent. Nous pouvons retenir ici les dates symboliques illustrant les grandes crises en l'occurrence celles de 1965, 1972, 1988 et de 1993.

D'autre part, de multiples tentatives de sortie de ces crises ont été entreprises par des protagonistes politiques burundais à travers les différents mécanismes de résolution des conflits. Parmi ces tentatives de résoudre le conflit politique burundais, l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation Nationale signé le 28 août 2000 a marqué un tournant décisif.

Le présent travail présente un triple intérêt : intérêt scientifique d'abord, social ensuite et personnel enfin.

Pour l'intérêt scientifique, cette étude nous permettra de problématiser le contexte conflictuel burundais ainsi que les différentes démarches entreprises pour s'en sortir. Il présente aussi un intérêt social car les résultats de ce travail permettront de susciter un esprit critique des enjeux liés au conflit burundais ainsi que la philosophie qui sous-tend la technique de sa résolution.

En ce qui concerne l'intérêt personnel, étant au stade balbutiant en matière de recherche scientifique, cette étude nous permettra d'appliquer les connaissances théoriques acquises au cours de notre cursus académique sur la pratique de terrain.

0.2. Problématique

Depuis l'indépendance, l'Afrique en général et le Burundi en particulier ont été déchirés par des crises socio-politiques incessantes. Ce phénomène s'observe surtout dès le lendemain de l'indépendance du Burundi et atteint son paroxysme au cours des années 1972 et 1993 si l'on tient compte des conséquences qui s'en étaient suivi. C'est le cas aussi de la Somalie, du Rwanda, du Liberia et de l'Ouganda, de la République Centrafricaine pour ne citer que ces exemples.

Cependant, l'organisation des élections des années 1990, comme mécanismes constitutionnels et politiques de sortie de ces crises n'a été qu'une étincelle jaillissant dans une atmosphère explosive. Partout où ces élections se sont tenues, sont apparus par la suite des conflits plus meurtriers et violents, nourris de haine et de vengeance chronique. Au Burundi par exemple, l'année 1993 reste connue comme le début d'un conflit violent et sanglant. Les destructions occasionnées sont innombrables, le tissu social a été déchiré, des valeurs jadis connues comme fondement moral de la société burundaise sont bafouées.

C'est dans cette optique que les institutions politiques en place ont adopté une communication politique qui établit les mécanismes de résolution pacifique de conflit à mettre en œuvre. D' où maintes tentatives de sortie ont été envisagées.

Dans ces conditions, peut-on affirmer que la communication politique aurait été un mécanisme de résolution pacifique du conflit burundais ? Les objectifs de la résolution pacifique des conflits auraient-ils été atteints au Burundi?

En dépit de la logique des intérêts des acteurs, peut-on affirmer que les acteurs politiques burundais auraient fait preuve d'intérêt général dans la mise en œuvre des mécanismes de résoudre le conflit qui les oppose?

En bref, la problématique centrale de notre travail de recherche est de montrer l'importance de la communication politique dans le processus de résolution pacifique des conflits au Burundi.

0.3. Hypothèses de travail

Selon Raymond Quivy et Luc Campenhout, « *une hypothèse est une proposition provisoire, qui demande à être vérifiée* »[4]. Autrement dit, nous entendons par hypothèse les tentatives de réponses provisoires à une question de la problématique qu'il revient de confirmer ou d'infirmer. Dans ce cadre, un certain nombre d'hypothèses suivantes ont été formulées en vue de donner des réponses provisoires à la question de départ : la communication politique aurait été l'une des stratégies de sortie des crises violentes au Burundi. Malgré le poids des intérêts des acteurs, les élites politiques burundaises aurait produit des politiques institutionnelles productrices des conditions de paix. Les processus de négociation surtout celui d'Arusha et l'accord global de cessez-le- feu aurait été un moyen efficace de stabilisation politico-sécuritaire.

0.4. Délimitation du sujet

La délimitation temporelle de notre travail de recherche s'étend sur une période de 1988 à 2006. La borne inférieure est marquée par les événements sanglants intervenus dans deux communes du Nord du Burundi à savoir Ntega et Marangara respectivement en provinces de Kirundo et de Ngozi. En vue de sortir le pays de l'impasse politique, la troisième République sous Buyoya I avait initié la politique de l'Unité nationale, avec la stratégie de l'assimilation des élites.

[4] RAYMOND (Q.), CAMPENHOUT (L.), *Manuel de recherche en sciences sociales*, 3ème édition, Paris, PUF, 2006, p .43

En effet, au lendemain de ces événements, le Président Major Pierre Buyoya avait mis en place un gouvernement à parité ethnique c'est-à-dire douze Hutu et douze tutsi avec le Premier Ministre Adrien Sibomana issu de l'ethnie Hutu. La borne supérieure quant à elle correspond à la signature de cessez-le-feu le 07 septembre 2006 entre le gouvernement post-transition et le FNL Palipehutu, une ancienne rébellion mais qui a signé très tardivement par rapport aux autres Partis et Mouvements Politiques Armés (PMPA).

0.5. Méthodologie de recherche

Pour traiter ce sujet, nous avons recouru à diverses sources.

Cette étude accorde une large place aux sources écrites, c'est-à-dire que le présent travail se base essentiellement sur des documents écrits. Nous avons consulté les ouvrages généraux, les mémoires, les articles de revue et périodiques ainsi que d'autres documents officiels. Nous avons utilisé différents rapports des travaux des commissions mises en place dans les tentatives de résolution pacifique des conflits et bien d'autres documents intéressant notre thématique.

0.6. Articulation du travail

Par souci de clarté, nous avons subdivisé notre travail en trois chapitres.

Le premier chapitre porte sur le cadre conceptuel et théorique de la communication politique et la résolution pacifique des conflits. C'est dans la compréhension et l'articulation de ces deux thèmes que notre travail trouve sa justification et sa raison d'être.

Le second chapitre porte sur le cadre historico-politique des conflits burundais. Il s'agit ici de passer en revue les différents événements ayant rendu nécessaire une communication politique particulière.

Le troisième et dernier chapitre quant à lui porte sur l'analyse de la communication politique face aux mécanismes institutionnels et politiques de résolution des conflits au Burundi.

CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DE L'ETUDE

Selon Y.B. ACHOUR, *« Un concept ne vient pas d'ex-nihilo. Même dans le cas où il est le produit d'un esprit créateur et imaginatif, il est forgé à partir d'une réalité complexe, celle dans laquelle se trouve inséré tout esprit humain(...). Les concepts sous vides n'existent pas »*[5].Comme le titre l'indique, ce chapitre est constitué par deux sections, la première porte sur le cadre conceptuel de la communication politique et de la résolution pacifique des conflits. La deuxième section porte sur le cadre théorique, passe en revue les différentes approches mobilisables pour démystifier les notions dichotomiques de violence conflictuelle et de communication politique.

Section 1. Cadre conceptuel

1.1. Notion de communication politique

Pour bien élucider la notion de communication politique, il s'avère indispensable de passer en revue de façon séparée la notion de communication d'abord et celle de politique ensuite.

1.1.1. Notion de communication

Etymologiquement, *« communiquer »* vient du mot latin *« communicare »* qui signifie *« mettre en commun »*. Cette définition suffit-elle pour comprendre cette notion aux contours flous et variés? D'autres chercheurs ont donné des approches de définition.

[5] ACHOUR (Y-B.), « Jeux de concepts. Etat de droit, société civile et démocratie » in ARSAC P., CHABOT (J-L.) et PALLARDH, *Textes recueillis et présentés par Etat de droit, droits fondamentaux et diversité culturelle*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp.85-97, p.85.

Du point de vue anthropologique, communiquer c'est échanger les biens matériels et symboliques. On peut comprendre par-là l'échange des objets, des messages, des femmes, etc. Claude LEVI- STRAUSS illustre bien ces propos quand il écrit : *« Une société est faite de groupes qui communiquent entre eux ».*[6]

Pour les anthropologues, la communication intervient partout où se trouvent les hommes, c'est le fondement même de la vie en communauté.

Du point de vue sociologique, on entend par communication *« le mécanisme par lequel les relations humaines existent et se développent.* [7]» Dès lors comme l'avance Henri LEFEBVRE *« dans la vie sociale, rien ne s'accomplit sans la communication ».*[8]

D'après cette définition, nous pouvons considérer la communication comme un processus social fondamental duquel procède pratiquement tout autre fait social. Cela s'explique par le fait qu'il ne peut pas exister d'activité sociale sans communication. Le commerce, le gouvernement, l'armée, etc. reposent sur la communication.

De façon générale, la communication est de prime abord la transmission de l'information pour élucider une réponse, sens de coordination entre une personne et auditoire[9], partager une information, une idée ou une attitude, partager des éléments de comportement, ou modes de vie à travers les règles. La communication est en effet un processus complexe auquel participent, souvent à leur insu, les moindres mouvements et associations des protagonistes.

[6]LEVIS-STRAUSS(C.), cité par SFEZ (L.),dir . , *Dictionnaire critique de la communication*, vol .2 ,Paris,PUF ,1992 ,p .1653

[7] COOLEY (CH.), cité par GERSTLE (J.), *Op., cit.*, p.19

[8] LEFEBVRE (H.), cité par GERSTLE (J.), *Op., cit.*, p.11

[9] ELDERSVELD (S.), "Experimental Propaganda Techniques and Voting Behavior", *American Political Science Review*, California, 1956 pp.154-165, p.159.

Dans ce cadre, attitudes et gestes manifestent à leur façon des réactions qui vont de l'accueil chaleureux au rejet absolu[10]. En outre, c'est bien souvent cette dimension psychologique de la communication qui explique qu'on a envie de travailler avec telle personne et pas avec telle autre. D'aucuns ont fait l'expérience de ces rencontres où l'on éprouve une sympathie immédiate et totale pour son interlocuteur. Dans ce sens, le domaine politique ne peut non plus échapper à la règle.

1.1.2. Le concept « politique »

Ce concept accepte généralement deux genres à savoir le genre féminin et le genre masculin (la politique et le politique)[11].

Au féminin, la politique (politics en anglais) signifie un ensemble d'activités et de stratégies mobilisées par les acteurs politiques afin de conquérir le pouvoir d'Etat, l'exercer (s'y maintenir) ou l'influencer directement. C'est à ce niveau que la vie politique est caractérisée par un débat permanent qui se nourrit des problèmes issus de la société. C'est notamment les activités entreprises par des partis politiques en vue de gagner une élection ou quelques sièges au Parlement.

C'est aussi le travail de la société civile afin de faire changer ou de soutenir les actions du gouvernement. Pour arriver à cette fin, les stratégies de dénonciation ou de soutien sont mobilisées.

Au masculin, le politique (policy en anglais) signifie l'ensemble d'actions et de programmes mis en place par les dirigeants afin de résoudre les problèmes sociaux souvent contradictoires. Il s'agit de la gestion quotidienne réelle de la société, une gestion qui doit différer avec les discours politiques de la campagne électorale ou de l'opposition qui compte.

[10] SCOTT BROWN (R.-F.), *D'une bonne relation à une négociation réussie*, Paris, Seuil, 1991, p.101.
[11] SCHWARTZENBERG (R-G.), *Sociologie politique* cité par MUNTUNUTWIWE (J.- S.), Analyse de l'état des lieux du leadership politique au Burundi, Bujumbura 15 mai 2015, p. 24. Rapport réalisé pour le compte du PARCEM.

La différence fondamentale entre la politique et le politique est que le second concept exige de l'objectivité et de la distanciation partisane de la part des dirigeants. En effet, les dirigeants exécutent un mandat national et, ce de manière impartiale.

Il exige enfin des empathies fonctionnelles dans la mesure où ils sont à la fois au service de ceux qui les ont élus et de ceux qui ne les ont pas élus. D'où leurs décisions politiques doivent tenir compte de l'intérêt général.

En effet, la société accorde à l'Etat les ressources de ses actions notamment les ressources humaines, politiques, administratives, économiques et financières[12]. Ces différentes ressources synthétisent les fonctions de l'Etat.

D'abord, la fonction extractive qui est celle de la mobilisation des personnes civiles et militaires, d'un côté et de l'autre, la mobilisation des moyens matériels, technologiques et financiers[13]. Elle se fait généralement en tenant compte de la compétence technique[14]. Ensuite, il y a la fonction dispensatrice. D'une part, nous avons la capacité régulatrice de l'Etat, c'est-à-dire l'établissement des règles de jeu capables d'assurer l'ordre public (même si la satisfaction de cet objectif dépend des types de régime). Elle permet néanmoins la protection et la mise en application des conventions signées entre acteurs sociaux. D'autre part, la capacité distributive montre que l'Etat est un pouvoir octroyant des prestations aux citoyens. Ces derniers demandent seulement que cette redistribution soit juste et équitable. Enfin, la troisième fonction de l'Etat est responsive. Cette fonction montre comment l'Etat répond aux sollicitations de son environnement politique, économique, social et international. A ce sujet, Philippe Braud affirme : « *dans ses relations avec son environnement, il est en effet, confronté à des attentes contradictoires, susceptibles de se cristalliser à tout instant en conflits ouverts.*

[12] BRAUD (Ph.), *Sociologie politique*, Paris, LGDJ., 9ème édition, Paris, 2008, p.224
[13] *Ibidem*
[14] WEBER (M.), *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1976

L'activité majeure des gouvernements consiste à gérer cette situation : officiellement au mieux de la société tout entière, mais aussi au mieux des groupes sociaux et des intérêts auxquels les gouvernants s'identifient plus particulièrement »[15] .

Par conséquent, la capacité responsive de l'Etat se développe à deux niveaux. Le premier niveau est celui de l'anticipation des problèmes sociaux. Cela signifie que « les gouvernants tenteront de détecter les insatisfactions si possible avant même qu'elles ne se cristallisent en exigences trop puissantes »[16]

Partant de là, la stratégie d'anticipation permet une tentative de résolution et propose des rêves qui puissent transcender les discordes et antagonismes. Le second est le moment stratégique de traitement de ces conflits. Cette stratégie suit trois temps importants : celui de la dénégation, c'est-à-dire que les dirigeants nient l'existence d'un problème, celui de la confrontation, enfin le temps de la négociation qui reste conditionnée par les rapports de force qui caractérisent le positionnement du pouvoir dans la société. Cela signifie qu'au niveau interne, les gouvernants décident unilatéralement et imposent leur point de vue. Cette stratégie peut être contre-productive car le plus souvent les autres parties risquent d'entrer en contestation de la décision prise[17].

1.1.3. Communication politique

La communication politique est entendue comme « *un processus de transmission par lequel l'information politique circule d'une partie à l'autre du système politique, et entre celui-ci et le système social. C'est un processus continu d'échange d'informations entre les individus et les groupes à tous les niveaux* »[18]. Autrement dit, la communication politique est un échange d'information entre gouvernants et gouvernés de manière à assurer un accord.

[15] WEBER (M.), Op.cit, p.229
[16] BRAUD (Ph.), Op.cit, p.229
[17] Idem, p. 230
[18] Idem., p.131.

En effet, tout gouvernant cherche à faire accepter ses décisions et chaque gouverné tente de formuler et de faire prendre en considération ses besoins. L'accord entre les deux termes ne peut se réaliser que par la communication, c'est-à-dire l'échange.

Comme le note J.M.COTTERET, « *la communication politique assure l'adéquation entre les gouvernants et les gouvernés par un échange permanent d'informations. Les gouvernants doivent être à l'écho des souhaits, des demandes et des exigences des gouvernés. Ces derniers doivent accepter les décisions contraignantes prises par les gouvernants. Ce rapprochement s'effectue par un échange de messages des gouvernants vers les gouvernés, mais aussi des gouvernés vers les gouvernants* »[19].

Donc, la communication politique correspond à une exigence fondamentale du système politique : « *on peut écrire que la communication politique est au système politique, ce qu'est la circulation sanguine pour le corps humain* »[20].

1.1.4. Les moyens de la communication politique

En vue de bien saisir les différents modes et moyens de la communication politique, une question de fond se pose : Par quels moyens l'information est-elle diffusée ou véhiculée ? Nous pouvons surtout distinguer deux modes de communication :

- la communication par les mass medias : qu'il s'agisse des medias imprimés (presse, livre, affiche, etc.) ou des medias électroniques (radio, télévision, etc.).

- La communication par les organisations : comme les partis politiques, qui servent de relais entre gouvernants et gouvernés comme les groupes de pression.

[19] COTTERET (J.M.), *Gouvernants et gouvernés. La communication politique*, Paris, 1973, p.9
[20] *Ibidem*

Ainsi, Lester MILBRAITH analyse le gouvernement comme un réseau de communication, qui oriente ses actions d'après les informations qui lui sont communiquées et souligne l'importance des lobbyistes : « *Tous les gouvernants élaborent une décision à partir de ce qu'ils perçoivent et non de ce qui est objectivement vrai ou réel. Par conséquent la seule manière d'influencer une décision est d'agir sur les perceptions de ceux qui la prennent.*

La communication politique sera donc le seul moyen de changer ou d'influencer une perception : le processus de lobbying est entièrement un processus de communication »[21].

Les analyses de Paul Lazarsfeld sur la propagande et les effets des mass media l'ont montré. Les mass media n'atteignent pas le public comme bloc indifférencié. La masse dans laquelle se crée l'opinion se comporte comme si elle était structurée.

Les effets des medias se font sentir par l'intermédiaire de certaines personnes, jouant dans ce processus un rôle d'incitateurs et de relais : ces « opinions leaders » (les guides d'opinions, les prescripteurs d'opinions). Chacun d'eux influence les membres du « groupe primaire » (famille, groupe de travail etc.) auquel il appartient.

L'effet des organes de diffusion collective doit être analysé comme s'il se produisait en deux temps, en deux vagues successives. La première atteint les « leaders d'opinion », la seconde part de ces derniers pour se propager autour d'eux dans l'ensemble du public.

Ces leaders d'opinion se caractérisent par divers traits : ils paraissent mieux informés que les personnes de leur entourage, ils sont plus attentifs aux informations, ils lisent beaucoup de journaux, écoutent la radio, regardent la télévision, etc.

[21] MILBRAITH (L.), *The Washington Lobbyists*, Chicago, 1963, p. 167

1.1.5. Rôle et fonctions de la communication politique

Le rôle essentiel de la communication politique est d'éviter le renfermement du débat politique sur lui-même en intégrant les thèmes de toute nature qui deviennent un enjeu politique et en facilitant ce processus permanent de sélection, hiérarchisation, élimination, elle apporte la souplesse nécessaire au système politique.

Ce va et vient entre les thèmes de la communication politique qui entrent et ceux qui sortent se fait sans rationalité et de manière inévitablement arbitraire, dépendant en réalité les rapports de force au jour le jour. Si les rêves des hommes politiques est de clore la communication politique sur les thèmes connus pour éviter qu'elle ne s'ouvre à d'autres, le rôle de la communication politique est au contraire d'empêcher cette fermeture qui risque de découpler le milieu politique du risque de la société.

En effet, la communication politique sert à gérer la contradiction principale du système politique démocratique : faire alterner un système d'ouverture aux problèmes nouveaux et un système de fermeture destinée à éviter que tout soit en débat permanent sur la place publique[22].

Pour gérer cette double fonction d'ouverture et de fermeture, la communication politique assure trois fonctions : d'abord, elle contribue à identifier les problèmes nouveaux qui surgissent, les hommes politiques et les médias jouent ici un rôle essentiel. Ensuite, elle favorise leur intégration dans les débats politiques du moment en leur assurant une sorte de légitimité. Enfin, elle facilite l'exclusion de thèmes qui ne sont plus objet de conflits ou sur lesquels un consensus temporaire existe. Là aussi, le rôle des médias est important par la place qu'ils accordent aux thèmes débattus sur la place publique. Ces trois fonctions sont assurées de manière simultanée, sans d'ailleurs que personne ne les maîtrise.

[22] SCHWARTZENBERG (R.-G.), *Sociologie politique*, Paris, Montchrestien, 1991, p.130

C'est la spécificité et la force de la communication politique que d'assurer cette triple fonction. Elle est en quelque sorte le « poumon » de la démocratie.

1.1.6. Communication et systèmes politiques

Chaque système politique développe son propre réseau de communication politique, en fonction notamment de ses possibilités et de son développement économique.

Car il y a une étroite relation entre le niveau de développement économique et le niveau de développement des mass media[23] . Il y a, en même temps, une relation plus générale entre la communication et le développement politique. Dans ce cadre, les structures de communication se développent parallèlement aux systèmes politiques. Par ailleurs, le degré d'autonomie des structures de communication permet de distinguer les systèmes libéraux des systèmes autoritaires ou totalitaires, ces derniers cherchant à contrôler étroitement la communication politique pour modeler l'opinion publique.

A cet effet, s'inspirant de la cybernétique, plusieurs auteurs considèrent le système politique comme un système de communication. Ainsi, englobé dans son environnement, celui-ci diffuse et reçoit sans cesse des messages. Un flux constant d'informations circule ainsi de l'Etat vers la société et de la société vers l'Etat[24].

De la sorte, le système politique reçoit des indications essentielles, notamment les indications sur son propre état, dont il peut tenir compte pour se modifier. C'est le « feedback », l'auto régulation par rétroaction. Le système politique réagit et s'adapte aux informations qui lui sont transmises.

[23] SCHWARTZENBERG (R.-G.), *Op. cit*, p.132
[24] Ibidem

En définitive, au départ, la communication politique a désigné l'étude de la communication du gouvernement vers l'électorat (ce que l'on appelle aujourd'hui la communication gouvernementale); puis l'échange des discours politiques entre les hommes politiques au pouvoir et ceux de l'opposition tout particulièrement lors des campagnes électorales.

Ensuite le domaine s'est élargi à l'étude du rôle des médias dans la formation de l'opinion publique puis à l'influence des sondages dans la vie politique, notamment pour étudier les décalages entre les préoccupations de l'opinion publique et le comportement des hommes politiques.

Aujourd'hui, la communication politique englobe l'étude du rôle de la communication dans la vie politique au sens large en intégrant aussi bien les médias que les sondages, le marketing politique et la publicité avec un intérêt particulier pour les périodes électorales[25].

Cette définition large insiste sur le processus d'échange des discours politiques, entre un nombre de plus en plus grand d'acteurs politiques, avec l'idée implicite que progressivement l'essentiel de la politique moderne s'organise autour de la communication politique au travers du rôle des médias et des sondages.

1.2. Notion de conflit

La notion de conflit est un concept justement galvaudé à tort et à travers, car, parfois il s'applique à toute situation générant une sorte de violence entre individus, familles, société, Etats etc. Cependant, il s'agit ici de clarifier ce qu'est un conflit politique car tout conflit n'est pas nécessairement politique. Il le devient dès lors qu'il engage l'implication du système politique. Mais avant cela, il s'avère indispensable de définir le conflit.

[25] SCHWARTZENBERG (R.-G.), Op. Cit., p.132

1.2.1. Qu'est-ce qu'un conflit ?

Dans *« La dynamique culturelle et sociale »*, SOROKIN définit un conflit comme *«une situation créée par le fait que des individus ou des groupes poursuivent des buts incompatibles ou lorsque les relations sont caractérisées par l'oppression, la domination et l'iniquité »*[26].

En effet, le même auteur développe une analyse de la guerre et ses impacts, les causes de la guerre. Dans ce même ordre d'idées, Raymond ARON analyse la guerre comme un conflit, une relation entre plusieurs groupes qui poursuivent des buts incompatibles. Selon ce même auteur, *« une guerre est un conflit violent opposant des groupes organisés ou Etats entre eux. Les guerres civiles sont des conflits qui opposent entre eux des concitoyens.*

Les guerres interétatiques opposent des soldats qui sont des étrangers les uns pour les autres »[27]. Jean-Pierre DERRIENNIC distingue dans la violence organisée : la répression, l'insurrection et guerre qui est une violence organisée entre égaux[28]. De ce point de vue, les guerres qui découlent de conflits peuvent être civiles, interétatiques ou conflits armés complexes. Selon leurs causes, les guerres civiles sont de nature partisane (luttes politiques sur base de valeurs), idéologiques, identitaires ou socio-économiques. Les conflits armés complexes font s'interpénétrer toutes ces variables.

1.2.2. Identités et idéologies, comme facteurs générateurs de conflits

Les identités ne sont pas naturelles ; elles sont le résultat de constructions sociales et politiques. Tous les individus ont des caractères multiples (couleur de la peau, sexe, taille, etc.) et des intérêts divers qui les font appartenir à plusieurs groupes, à plusieurs identités[29]. Tous ces caractères et intérêts ne structurent pas nécessairement de véritables identités.

[26] SOROKIN (P.), *La dynamique culturelle et sociale*, Harvard, 1930, p.47.
[27] ARON (R.), *La paix et guerre entre Nations*, Calmann-Lévy, 1962, p.343.
[28] DERRIENNIC (J.-P.), Les guerres civiles, Paris Arman Colin, 2002, p.243.
[29] BAYART (J.-F.), *L'Illusion identitaire,* Paris, Fayard, 1989, p.45

C'est la valeur que les membres donnent à une appartenance collective qui en fait des facteurs structurants d'une identité collective.

Il faut noter ici que tous les groupes identitaires différents n'entrent pas nécessairement dans une relation de conflits violents. Pour qu'ils forment des groupes en conflit et que ce conflit devienne violent, il faut deux conditions : des idéologies productrices de guerre ; la mobilité des frontières sociales. Dans ce cadre, il nous paraît important de passer en revue les différentes conditions de passage des identités à la violence.

Les idéologies sont un ensemble d'idées systématisées qui, après avoir décrit une situation, préconisent des actions et mobilisent des moyens pour atteindre un objectif. Ce dernier peut être soit changer ou conserver l'Etat. Pour être efficaces, les idéologies productrices des violences polarisent les conflits en présentant la société comme partagée en deux groupes hostiles. Ensuite, elles insistent sur les grands enjeux : l'accession au pouvoir politique pour ceux qui en ont été empêchés, la séparation territoriale, la sécession, le contrôle du pouvoir politique, etc. Les idéologies de guerre civile ont trois grandes caractéristiques :

- Exagération de la valeur des enjeux des conflits : opposition du bien et du mal ;
- Polarisation de la société autour d'un conflit dominant comme s'il n'y avait aucun autre conflit ;
- Agrégation de tous les faits sociaux : on ne peut pas rien changer sans changer tout

Les idéologies de guerre civile sont à l'origine des guerres civiles unilatérales comme ce fut le cas de l'Allemagne d'Hitler, les nettoyages ethniques et les génocides de l'Ex-Yougoslavie et le Rwanda. Tous ces paramètres débouchent sur la violence essentiellement politique.

1.3. La notion de violence politique

Toutes les violences ne sont pas politiques mais elles peuvent le devenir.

Isabelle SOMMIER définit la violence politique comme « *tout acte qui frappe le régime politique ou l'un de ses représentants, une violence sera politique dès lors qu'elle est dirigée à des fins de changement politique au sens le plus large qui soit : inflexion de la politique étrangère, modification du territoire de juridiction, perspective insurrectionnelle, enfin, tout acte de contrainte exerçant des effets dans le champ politique, indépendamment de son acteur, de ses motivations et de ses victimes* »[30].

Max WEBER précise qu'il y a la violence d'Etat qui résulte de l'attribut du monopole de la violence physique légitime[31].

Pour Philippe BRAUD, la violence politique comme des « actes de désorganisation, destruction, blessures, dont l'objet, le Choi des cibles ou des victimes, les circonstances, l'exécution, et/ou les effets acquièrent une signification politique c'est-à-dire tendent à modifier le comportement d'autrui dans une situation de marchandage qui a des conséquences sur le système social »[32].

A partir de ces définitions, l'auteur distingue la violence protestataire de la violence inter sociale. La première est dirigée contre l'ordre social, contre l'ordre politique, ou tout simplement, les représentants et agents de la puissance publique. Tandis que la seconde signifie que les affrontements ou les menaces d'affrontements mettent aux prises entre eux des groupes sociaux[33].

[30] SOMMIER (I.), *Le terrorisme*, Paris, Dominos, 2000, p.104.
[31] WEBER (M.), *Economie et société*, Plon. 1974. p.243
[32] BRAUD (Ph.), *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, Seuil, 1993, p.137
[33] CORBIN (A.), *L'Histoire de la violence dans les campagnes françaises au XLXème*, Paris, 1991, p.224

Hannah ARENDT quant à lui précise que « *l'emploi de la force publique signale un échec du pouvoir politique à fonctionner dans son cadre normatif* »[34].Cet auteur note que le recours à la puissance physique, à la violence tout court, est aussi une affirmation de l'impuissance politique, surtout quand elle est de l'Etat. A côté de ces différentes violences précitées, la violence instrumentale est exercée sans passion ni agressivité incontrôlée en vue d'atteindre des objectifs. Elle s'inscrit donc dans une logique de calcul et d'efficacité.

1.4. Evolution historique de la « résolution pacifique des conflits »

Si le paradigme de « **Résolution pacifique des conflits** » est de grande actualité, cela ne signifie pas pour autant que la notion de conflit est une réalité nouvelle. Le concept lui-même a une certaine histoire ancrée dans cette dynamique des conflits nationaux et internationaux. Ainsi, la résolution des conflits est à situer dans les concepts issus de la Recherche Contemporaine sur la Paix (RCP)[35].

Après la Seconde Guerre Mondiale se sont développées particulièrement aux USA des recherches orientées vers trois axes majeurs : d'abord, les sources classiques de la politique sécuritaire, ensuite, les aspects attitudinaux/ comportementaux du conflit international, et enfin les dimensions d'une Science de la Paix interdisciplinaire.

Entre1950 et 1960, un mouvement de chercheurs voit le jour et se focalise sur l'élaboration d'une théorie générale du conflit humain et la résolution des conflits.

C'est dans ce contexte que sont nés le Journal de Résolution des Conflits(JRC) en 1957 et le premier centre pour la recherche sur la résolution des conflits à l'Université de Michigan.

[34] ARENDT (H.), *La violence*, Calmann- Lévy, 1972, p.157

[35] NIMUBONA (J.), « Du lien entre gouvernance démocratique et résolution des conflits : Approche prospective pour réussir la paix et au Burundi » in RIDEC, Vol. 3 no 4, Janvier-Août 2009, pp.92-128.

Les fondateurs du JRC ont pour objectif la mise sur pied d'une nouvelle science, tout au moins une théorie générale des causes, de la prévention et de la gestion des conflits humains en général.

Au cours des années 1970 et 80, le champ scientifique de la RPC s'est précisé et est devenu convainquant en portant précisément sur les crises internationales, les guerres internes, les mécanismes de négociation dans la résolution des conflits.

Ainsi, un second mouvement de chercheurs voit le jour avec pour but de créer des professionnels capables de résoudre des conflits en se basant sur des théories et des pratiques performantes. Aujourd'hui, les approches privilégiées sont comparatives avec des méthodes sociohistoriques sur des terrains fonctionnels[36].

1.5. Les mécanismes de résolution des conflits

Les mécanismes de résolution des conflits sont entendus comme des outils qui peuvent servir sur tous les terrains de conflit concrets. Ils consistent en trois concepts clés : la négociation, la médiation et la conciliation.

1.5.1. La notion de négociation

Les parties pourraient être capables de résoudre le conflit avec leurs efforts seulement, sans devoir recourir aux parties tierces, en recourant à la « négociation directe ».

Celle-ci consiste en un processus de communication et d'interactions directes qui peut prendre la forme informelle mais souvent très formalisée.

La négociation est devenue toute une science de gestion de la résolution des conflits. Beaucoup d'études y sont consacrées et développées par les auteurs comme Raynald BOURQUE et Christian THUDEROZ.

[36] NIMUBONA (J.), « Op.cit., pp.92-128

Ici la question de fond est de savoir pourquoi négocier. Selon ces auteurs, *« la négociation est nécessaire pour plusieurs raisons : parce qu'il existe un coût au recours à la force, parce que nous avons besoin des autres pour satisfaire nos besoins ; parce que la négociation procure un avantage mutuel aux parties ; parce que négocier est une norme sociale, jugée légitime »*[37].

En effet, notre époque est donc pour la négociation parce qu'il y a l'existence d'une nouvelle conflictualité car nos sociétés sont mieux organisées pour un conflit ; une différenciation croissante des individus et une rationalisation négociée qui s'érige en compromis entre intérêts opposés.

1.5.2. La médiation

Selon MOORE, *« la médiation est l'intervention au cours d'un litige ou d'une négociation d'une tierce partie acceptable, impartiale et neutre qui ne dispose d'aucun pouvoir de décision pour assister les parties en litige dans leur recherche volontaire de leur propre règlement mutuellement consenti des enjeux du litige »*[38].

Selon CURLE, il existe 4 facteurs pour réussir la médiation :

- l'écoute et l'attention,
- gagner l'acceptation,
- être puissant par influence,
- stimuler la prise de conscience sur la nécessité du changement.

Selon BERCOVITCH, il existe deux types de médiation : la méditation de puissance ou dure qui utilise la ressource des « appâts » avec intrusion des stratégies directrices et la médiation douce qui procède par intervention passive pour facilitation et conciliation.

[37] BOURQUE (R.) et THUDEROZ (C.), *Sociologie de la négociation*, Paris, 1989, p.45
[38] MOORE, *Le processus de médiation*, Paris, cerf, 1974, p. 32

Selon ZARTMAN et TOUVAL, la médiation dure procède effectivement par usage des appâts, persuasion, extraction ou capacité d'initiation de proposition, la terminaison c'est-à-dire la capacité pour le médiateur de se retirer, la privatisation ou la gratification.

1.5.3. La conciliation

Selon le B.I.T., la conciliation « *consiste à utiliser dans un conflit les services d'une tierce partie neutre pour aider les parties en conflit à réduire leurs divergences et parvenir à un règlement à l'amiable ou à une solution acceptée d'un commun accord. C'est un processus de discussion rationnelle et ordonnée des divergences entre les parties en conflit sous la direction du conciliateur*»[39].

La conciliation est la voie pacifique de résolution d'un conflit qui nécessite l'intervention d'un tiers chargé par les parties de chercher une solution, un terrain d'entente, qui soit acceptée par chacune d'elles. Il se distingue de l'arbitre en ce qu'il n'a pas de pouvoir de décision.

Il ne peut pas imposer une solution aux parties, même s'il lui paraît qu'elle est la plus équitable. La conciliation et la médiation sont caractérisées par l'intervention d'une partie tierce neutre dans les conflits entre les parties en conflits qui en ont manifesté la demande.

La différence que l'on peut trouver chez certains auteurs entre les deux concepts est que la conciliation pure serait plus passive et la médiation plus active[40]. Dans la pratique, la distinction n'est pas toujours opérée entre ces deux concepts qui couvrent la même réalité.

Tous sont généralement fondés sur la volonté, la coopération et l'autonomie des parties en conflit puisqu'ils consistent en un mode amiable de règlement des litiges dans lequel les parties cherchent à s'entendre directement, avec l'aide d'un tiers, pour mettre fin à leur différend.

[39] B.I.T., *La conciliation dans les conflits du travail,* Paris, Gallimard, 1998, p. 23

[40] DELATTRE E., *Esquisse d'une théorie générale de la conciliation ou de la médiation*, Paris, PUF, 1987p.81

De façon générale, les acteurs convergents pour dire que la conciliation serait passive et la médiation plus active.

Selon REYSCHELLER (L.) et PAFFENHOLZ, tous ces mécanismes (négociation, médiation et conciliation) se réalisent à travers les modalités suivants[41] : la diplomatie officielle ou traditionnelle (Track1), la diplomatie non officielle (Track2), la diplomatie multi-track qui combine les deux dernières méthodes, les mesures militaires, les mesures économiques et sociales, les mesures de développement et de gestion politiques, les mesures judiciaires et légales, les mesures portant sur la communication ou l'éducation , les mécanismes en fonction des principes sources de conflits.

1.6. La notion de culture politique

Selon G. Almond et S. Verba, la culture politique est une notion forgée renvoyant aux connaissances, aux représentations et aux jugements des citoyens sur le système politique[42]. Pour ces auteurs, la culture politique naît de l'intériorisation, à travers l'apprentissage et la socialisation, de certaines caractéristiques et pratiques dominantes du système politique. Sur base des enquêtes de sondages effectuées, ces auteurs distinguent trois types de culture politique : paroissiale, passive ou participante.

Leur analyse issue du fondamentalisme, valorise le rôle de la culture politique dans la régulation du système politique. Elle est d'inspiration « behavioralise», dans la mesure où elle présume que la culture politique s'exprime dans des comportements, eux-mêmes associés à des opinions sur le système politique.

Enfin, elle a été critiquée pour son développementaliste c'est-à-dire sa tendance à considérer que la culture civique des pays est plus ou moins avancée selon des critères s'inspirant principalement de la culture politique américaine (considérée comme la plus conforme aux aspirations démocratiques).

[41] REYSCHELLER (L.) et PAFFENHOLZ, *Construire la paix sur le terrain,* Paris, PUF, 2008, p.32

[42] NAY (O.) et alii, *Lexique de science politique : Vie et institutions politiques,* Paris, Dalloz, 2008, p.115

Pour ces mêmes auteurs, le raisonnement est contestable, car il suppose que toutes les sociétés vont vers une élévation de la participation politique. Il est aussi discutable du fait de son culturalisme et de sa tendance à s'appuyer sur une culture politique nationale pour comprendre l'évolution de la culture civique dans d'autres pays.

De surcroît, le concept de culture désigne également les systèmes de représentations et de significations propres à des groupes ou à la société toute entière, permettant de comprendre et d'interpréter les faits politiques et d'intervenir dans la vie publique (culture ouvrière, culture administrative).

Section 2. Cadre théorique

Dans cette section, il s'agit de passer en revue quelques approches mobilisables conçues comme modèles d'analyse. Ces approches nous permettent de démystifier la notion de violence conflictuelle d'une part et la notion de communication politique et ses mécanismes théoriques d'autre part.

2.1. Les approches de la communication politique.

En vue de décrypter la communication politique, trois portes d'entrée nous ont été utiles :

- L'analyse systémique de David Easton ;
- L'analyse fonctionnaliste de Gabriel Almond et Bingham Powel
- L'analyse cybernétique de Karl DEUTSCH.

2.1.1. L'approche systémique

Selon David Easton l'analyse systémique consiste à considérer que le système politique a comme finalité la gestion des demandes sociales en vue d'une allocation autoritaire des valeurs, et le système politique est inscrit dans un environnement social, économique et culturel avec lequel il interagit. Pour lui, le système politique échange des influences, demandant une décision c'est-à-dire l'environnement, allouant ou donnant des réponses sous- forme de décisions.



Pour l'analyse Estonienne, l'allocation autoritaire des valeurs signifie que le système politique opère des choix ou prend des décisions relatives à ce que veut le peuple à travers la loi. Dans ce cadre, la boite noire fait que le système politique agit dans sa totalité de façon qu'on puisse identifier les véritables acteurs. En effet, pour cet auteur, le système politique fonctionne selon trois modalités : la modalité relative aux inputs d'abord, la modalité relative aux outputs ensuite et la modalité rétroaction ou feedback enfin.

Cette approche systémique se trouve renforcée par l'approche fonctionnaliste de Gabriel Almond et Bingham Powel.

2.1.2. L'approche fonctionnaliste

L'approche structuro-fonctionnaliste est entendue ici dans sa conception large. Elle repose sur le postulat que toute théorie sur tout autre phénomène politique, passe par l'identification des attributs communs et des rôles joués par ces derniers dans le système politique.

L'idée maîtresse de l'approche structuro-fonctionnaliste est que dans une organisation politique ou chaque système politique en général, les fonctions sont assurées par des structures.

Dans ce cadre, cette approche considère que les relations politiques ont pour objectif la réalisation de l'intérêt général d'une part et les actions sont coordonnées et même prédéfinies d'autre part.

Du coup, dans l'expression structuro-fonctionnalisme, « structure » renvoie non seulement à l'organisation interne des partis politiques, mais aussi à leur idéologie et aux bases économiques et sociales sur lesquelles ils reposent, tandis que « fonction » renvoie en même temps au fonctionnement et aux rôles qu'ils jouent dans le système politique et la société en général.

Dans ce cadre théorique, de nombreux théoriciens du « développement politique » comme B.BADIE[43] et R.-G. SCHWARTZENBERG[44] ont consacré dans leurs analyses une place importante aux partis politiques. En effet, cette approche se trouve complétée par les travaux du cybernetisme de Karl DEUTSCH.

2.1.3. L'approche cybernétique de Karl DEUTSCH

Dans son ouvrage, « *les nerfs du gouvernement, 1963* », Karl Deutsch défend l'idée que le gouvernement est fondé sur l'information venant des gouvernés. Cette idée est prolongée par J.M. Cotteret. Dans son ouvrage, *« le marketing politique* », l'auteur s'interroge sur les mécanismes qui président à cette relation fondée sur l'information. Dans ce cadre, deux éléments sont à relever. En premier lieu, le gouvernement est assimilé à un système de pilotage. Il est assuré par un système de communication entre gouvernés et gouvernants. En d'autres termes, la politique des gouvernants est déterminée par les informations qu'ils reçoivent des gouvernés. De ce point de vue, on situe facilement l'analyse cybernétique à côté de l'analyse systémique. En second lieu, le système politique fondé sur l'information connaît le processus de rétroaction.

Bref, on peut dire que la théorie de la communication politique se définit mieux comme une analyse du processus de circulation des messages entre les gouvernants et gouvernés d'une part, et entre le système politique et le système social d'autre part.

En somme, toutes ces approches développées ci-dessus montrent à suffisance l'importance de la communication politique comme un processus de résolution pacifique des conflits à travers ses différents mécanismes.

[43] BADIE (B.), *Le développement politique*, Paris, Economica, 1988, p.24
[44] SCHWARTZENBERG (R.-G.), *Sociologie politique*, op.cit, p.163

2.2. Les approches mobilisables pour démystifier la violence

Les principales approches mobilisables dans ce cadre sont : l'approche explicative d'E. Durkheim d'abord, la méthode compréhensive de M. Weber ensuite, et l'interactionnisme stratégique de M. Crozier et E. Friedberg enfin.

2.2.1. L'approche explicative d'E. DURKHEIM

D'abord, l'approche explicative durkheimienne dit que l'explication du fait social doit être trouvée dans les structures sociales conformément à la qualité qu'il donne au fait social. Celui-ci dispose d'un pouvoir de coercition qu'il est susceptible d'exercer sur les individus. L'analyse de Durkheim marque l'influence des structures (la famille, l'école) sur les individus en leur inculquant socialement des façons d'agir, de penser : « *Qu'on prenne les uns après les autres, tous les membres dont est composée la société, ce qui précède pourra être répété à propos de chacun d'eux. Voilà donc des manières d'agir, de penser et de sentir qui présentent cette remarquable propriété qu'elles existent en dehors des consciences* »[45].

Cette approche durkheimienne est complétée par la méthode wébérienne qui insiste sur l'intentionnalité et sur la liberté des acteurs.

2.2.2. La méthode compréhensive de M. Weber

Selon cette méthode, le fait social n'est plus un déterminant extérieur à l'individu et qui s'impose à lui, telle une contrainte assortie au besoin d'une sanction sociale selon Durkheim. Il n'est rien d'autre que l'interaction des comportements intentionnels des individus et donc, le fait qu'une personne oriente son action par rapport au comportement d'autrui.

Ainsi, l'acteur est autonome mais cette autonomie est relative dès lors qu'il est en interaction avec un autre acteur. De là, Weber présente une démarche d'analyse subjective et intersubjective.

[45] DURKHEIM E., *Les règles de la méthode sociologique,* Paris, PUF, 1973, p.4

Subjective dans la mesure où il s'agit de comprendre le sens que chaque acteur et producteur du sens donnent à leurs actions c'est-à-dire recourt-il/recourent-ils à la violence dans le cas qui nous concerne. Intersubjective dans le sens que l'acteur n'investit son action de significations données qu'en tenant compte des réactions éventuelles de ses partenaires sociaux qu'il est en mesure de prévoir[46].

Cette méthode compréhensive est complétée par les travaux de l'interactionnisme stratégique d'E. Goffman et de l'analyse stratégique de M. Crozier

2.3. L'approche interactionniste et stratégique

Cette approche postule que les choix politiques, les décisions résultent des interactions entre des acteurs ou des groupes. Ces derniers disposent de ressources pour agir. Et ces ressources peuvent être matérielles ou symboliques. Leur stratégie réside surtout dans la raison qui leur permet d'utiliser leurs ressources rationnellement.

Bref, l'interactionnisme tient les structures pour des effets des calculs rationnels qui conduisent l'individu à adopter des comportements, à assumer des rôles sociaux dans la poursuite de ce qui lui est utile. Dans l'ordre d'enchaînement des faits sociaux, ce sont les intentions des acteurs, leurs calculs et leurs stratégies qui sont tenus pour déterminants.

Ici les conflits et crises sont considérés comme des projets à court et/ou long terme entrepris par des entrepreneurs de la violence politique qui se battent sur un marché politique dont l'enjeu est la définition des règles de tous les autres jeux.

[46] WEBER M., Op. Cit., p. 243

Dans cette perspective, les acteurs en présence, électeurs, politiques professionnels et partis politiques, sont conscients de leurs intérêts spécifiques. L'interactionnisme ne peut penser les phénomènes sociaux collectifs que comme des « effets émergents », conçus comme la résultante d'actes individuels. Echappant à la maîtrise de leurs auteurs, ces actes peuvent, selon Raymond BOUDON, générer des « *effets pervers* »[47] c'est-à-dire d'effets émergents qui ne sont souhaités par personne, voire qui sont redoutés par tout le monde.

Conclusion partielle

Comme nous l'avons décrit ci-haut, la communication politique et la résolution pacifique des conflits sont des moyens privilégiés pour réussir la paix dans une société naguère rongée par les conflits de divers ordres. Ces mécanismes devraient être mis en place essentiellement par des acteurs sociaux en vue de recoudre le tissu social déchiré par les conflits et crises qui se soldent par des violences politiques. C'est ce qui pourrait être fait dans des pays où les situations s'enlisent.

[47]BOUDON (R.), *Effets pervers et ordre social*, Paris, PUF, 1977, p.45

CHAPITRE II : LE CADRE HISTORIQUE ET POLITIQUE DES CONFLITS BURUNDAIS

Ce chapitre se focalise sur certains événements qui ont nourri et alimenté les grands moments marqués par des conflits et crises au Burundi. Ces conflits sont normaux car vont créer eux-mêmes l'accélération des mécanismes de leur résolution à travers la communication politique car celle-ci *ne saurait être historiquement située puisque la communication est une nécessité pour l'exercice du pouvoir, de quelque nature qu'il soit et à toutes les époques»*[48].

Section 1. Cadre historique des résurgences du confit au Burundi.

Dans cette section, il est question de voir l'évolution des conflits qui, dans la plupart des cas, se sont soldés par des moments de drames politiques, sociaux et économiques.

1.1. Les dates symboliques de la récurrence du conflit burundais

David EASTON à travers son approche systémique, soutient le postulat selon lequel *les divers facteurs favorisant les guerres sont imbriqués et agissent simultanément et en interaction*[49]. Pour cet auteur, « *les guerres africaines sont des processus incertains et indéterminés découlant d'interactions non linéaires et conduisant souvent à des chaos entropiques »*[50] . Les dates de 1965,1972, 1988, 1991,1993, sont des repères dans la mémoire collective actuelle. Il faut retenir que selon l'appartenance, l'interprétation de l'histoire relationnelle des uns et des autres varie. Cette variation fait partie des indicateurs des impacts traumatiques collectifs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de chaque entité sociale.

Premièrement, la mémoire collective globale retiendra les violences de 1965. La course va devenir bipolaire mais avec un renversement de rapports de force : par les coups d'Etats militaires.

[48] GINGRAS A.M, Op. Cit., p.264
[49] EASTON (D.), *Analyse du système politique*, Paris, A. Colin, 1974, p. 103
[50] Ibidem

Celui du 28 novembre 1966, met fin au régime monarchie en portant au pouvoir de nouveaux acteurs avec une prépondérance tutsi. L'ethnicité étant déjà politisée à l'avance, les hutu prennent le pouvoir en 1965 avec l'intention manifeste d'imiter le Rwanda de 1959. Le deuxième coup d'Etat permet de prendre le pouvoir après les événements de 1972 qui ont démoli la vie sociale, politique et économique. L'affirmation rigide du primat de l'appartenance nationale sur toute autre forme d'appartenance occulte la question ethnique. Par voie de conséquence, la réconciliation promise par la deuxième République n'est pas acquise parce que la voie empruntée n'est pas adéquate. Elle consiste à nier un fait : les méfaits de l'ethnicisation politique par l'idéologisation de l'ethnicité[51]. Il concrétise sa politique d'ouverture.

Dans ce cadre, la rivalité pour le pouvoir et son monopole oppose aussi l'Etat avec la hiérarchie catholique. Les effets de cette opposition sont néfastes sur une population en convalescence de 1972. Ce dernier aggrave aussi les autres, car il y a amalgame de situation qui rend les relations sociales plus tendues. Le troisième coup d'Etat militaire met fin à la chicane entre l'Etat et l'Eglise. Cela ne va pas résoudre les conflits cumulés, non résolus par les régimes précédents. Les événements de Ntega-Marangara en août 1988 sont symptomatiques.

Les trois républiques constituent une série de changement de régime sans répondre adéquatement au problème de divisions sociales, elles-mêmes prenant de nouvelles formes : clanisme, régionalisme, ethnisme, etc.

La rivalité tacite ou expresse de la course au pouvoir, quel qu'il soit, anime tous les camps. Les acteurs usent de toutes les manigances y compris la manipulation interne et externe, nationale et internationale, politique et militaire, religieuse, idéologique et ethnique.

[51] NDIKUMANA (A.), Pour réussir la réconciliation sociale au Burundi : une thérapie nationale indispensable, pensable ? in (dir.), MWOROHA (E.) et NDAYIRUKIYE (S.), *Les défis de la reconstruction dans l'Afrique des Grands lacs*, Bujumbura, U.B., pp.645-667,p.650

Elle retiendra les violences de 1972 souvent consignées sous-forme d'euphémismes évocateurs et révélateurs: les événements, le déluge. Selon Paul Burire, cela indique la profondeur de la blessure qu'a taillée dans les cœurs la tragédie de 1972[52]. Au massacre des tutsi organisé et exécuté par des hutu succédera le massacre décidé, exécuté des hutu par la répression tutsi couverte par le pouvoir.

A la suite de ces deux dates, viendront s'ajouter les événements de 1988 de Ntega-Marangara dans le cycle action- réaction, c'est-à-dire attaque hutu-répression tutsi par ricochet militaire. Il y a comme deux terreurs : celle de la force militaire et celle de la force numérique. En 1995, un parlementaire, en exil à Bukavu, stigmatisera cette situation des deux terreurs, toutes deux aussi fatales pour la nation, en disant qu'une armée avec vingt-cinq mille hommes (l'armée d'alors) ne peut pas vaincre une armée avec cinq millions d'hommes (l'estimation des hutus d'alors) : une institution contre sa population. On peut interpréter le discours à l'époque comme la mobilisation en vue de la formation du CNDD, pour la reconquête militaire du pouvoir. On est au début du CNDD et avant ses fragmentations en formations autonomes aujourd'hui érigées en partis politiques agrées.

Donc, selon Ndikumana Athanase, la seule volonté d'enterrer le passé par une démocratisation hâtive des institutions ne fut pas la solution au conflit ayant causé une si profonde fracture sociale[53]. Le seul vernis démocratique ne suffit pas dès lors que les conflits ayant marqué les consciences collectives au passé marquent autant celles du présent[54].Voilà ce qui permet de saisir pourquoi la campagne électorale de 1992-1993 va être non un exercice de sensibilisation démocratique mais une mobilisation ethnique.

[52] BURIRE (P.), *Possibilités de paix et de réconciliation au Burundi*, Rome, 1987, p.140
[53] NDIKUMANA (A.), Op. Cit., p.645
[54] NDUWIMANA (A.), .), Pour réussir la réconciliation sociale au Burundi : une thérapie nationale indispensable, pensable ? in (dir.), MWOROHA (E.) et NDAYIRUKIYE (S.), *Les défis de la reconstruction dans l'Afrique des Grands lacs*, Bujumbura, U.B., pp.645-667,p.650, p.652

Ainsi, en octobre 1993, trois ans après les messages politiques du chef de l'Etat et du pontife romain pour encourager le processus démocratique, c'est la grande crise puisqu'il y a un génocide que certains s'évertuent à faire reconnaître et d'autres à le faire nier. Les massacres tantôt sélectifs, tantôt indifférenciés ont mené le pays dans le chaos social, dans la guerre civile aussi longue que meurtrière.

La guerre civile a duré dix ans et plus selon que l'on se base sur les signatures de l'Accord de paix avec réserves d'une part, et celles de cessez-le-feu des différentes parties, d'autre part. Ces dernières peuvent être considérées comme fragmentaires car les factions rebelles signent en ordre différé. La première signature est celle d'Arusha du 28 août 2000[55]. La suivante du CNDD-FDD de novembre 2003 permet l'intégration, la démobilisation ainsi que le processus électoral post-transitoire. La dernière signature tient de la première comme la précédente : le cessez-le-feu s'inscrit dans l'application des termes de l'accord politique global.

Ainsi, en septembre 2006, la plus ancienne rébellion, le FNL a hésité de rejoindre les rangs des bâtisseurs de la paix nationale. Cette situation nous amène à interroger les portées et limites de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation. Nous y reviendrons au troisième chapitre. Mais revenons en passant sur les événements Ntega-Marangara.

1.2. Les événements de Ntega et Marangara

Les communes de Ntega et Marangara dans le nord du Burundi (respectivement en province de Kirundo et de Ngozi) ont été victimes d'une brutalité sanglante, dans la semaine du 14 au 20 Août 1988.

[55] Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, Arusha, 28 août 2000, pp.14-64, pp.122-148

Avant cette tragédie, des réunions et des tracts clandestins s'observaient dans la région spécialement dans la commune de Marangara : *« Les tracts incitaient les Hutus à se tenir, à se défendre contre une attaque des militaires Tutsi.»*[56]

A partir du 14 au 15 août à Ntega et du 15 au 17 à Marangara une insurrection des Hutus contre leurs voisins Tutsi se déclencha de manière violente. Certains agriculteurs et éleveurs Tutsi furent sauvagement massacrés. Cette situation confirme l'idée de BAYART (J.F.) selon laquelle, « *l'ampleur des identités dépend de la valeur que les membres donnent à une appartenance collective qui en fait des facteurs structurant d'une identité collective* »[57]. Et le même auteur d'ajouter : « *pour que les groupes entrent en conflit et que ce conflit devienne violent, il faut deux conditions : des idéologies productrices de guerre et la mobilité des frontières sociales* »[58].

Les insurgés se mirent à piller et à incendier les maisons avant de fuir vers le Rwanda voisin. Selon Jean Pierre CHRETIEN, *«ce qui frappe plus dans ce qui s'est passé à Ntega et Marangara est le massacre de simples gens par d'autres paysans sinon par des voisins de bananeraie, du moins par des gens venus des collines proches.»*[59]

Le mouvement de cette rébellion se déroule de la même façon: cris d'alarme, battement des tambours, les troncs d'arbres utilisés pour barrer la route en vue d'empêcher l'intervention des militaires. Elle parviendra à arrêter les massacres non sans occasionner des bavures.

A propos de la répression de l'armée gouvernementale, J.P. CHRETIEN nota : *«l'intervention militaire se présente en deux phases*: occupation des secteurs touchés, réouverture des pistes et neutralisation des groupes armés puis campagne dite «pacification» *qui débute rapidement à partir du 18 août jusqu' au 24 en une attaque aveugle et massive des paysans Hutus.*

[56] KABURA M., *Enquête orale, Bujumbura*, le 17 Aout 2009
[57] BAYART (J.F.), *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996, p.38
[58] *Ibidem*
[59] CHRETIEN (J.P.) et al., *La crise d'Août 1988 au Burundi*, Paris, Centre de recherche Africaine, 1989, p.26

Les représailles ont causé des milliers de réfugiés vers le Rwanda et des déplacements massifs des paysans hutus vers les communes voisines. Tout le monde redoutait une réédition de 1972 mais le Président BUYOYA entama la phase de «réconciliation» en mettant sur pied un gouvernement d'union nationale.

*C'*est dans cette optique qu'un gouvernement de large ouverture dirigé par un premier ministre Hutu SIBOMANA Adrien fut mis en place. Les derniers leaders Hutus à occuper ce poste étaient NGENDANDUMWE Pierre et BAMINA Joseph en 1965. Une commission paritaire de 24 membres, 12 Hutus et 12 Tutsis fut créée pour analyser la problématique de cohabitation pacifique entre Burundais et de proposer des pistes de solution.
Elle a été à la base de l'adoption d'une charte de l'unité nationale. De plus, la crise de 1993 montre à suffisance la limite de la politique de l'unité nationale.

1.3. Le poids de la crise d'octobre 1993

Cette crise n'est pas un phénomène spontané. Elle apparaît comme le paroxysme d'autres crises immédiatement antérieures. Elle est aussi un sous-produit des tensions et de la haine ethnique cultivée et entretenue pendant la campagne électorale de 1993.

1.3.1. Les indicateurs d'une crise immédiate

Avant le déclenchement de cette crise, des signes avant-coureurs furent multiples. D'autres se sont manifestés au lendemain du scrutin.

1.3.1.1. Le dénigrement de l'adversaire politique

On constate que pendant la campagne électorale de 1993 le FRODEBU a mis en avant la stratégie de délégitimation de l'adversaire.

On peut même se demander si ce ne serait pas l'une des raisons qui a conduit au coup d'Etat du 21octobre 1993. Ainsi, cette délégitimations de l'adversaire mettait en relief un climat de tension et de haine ethnique bien entretenue par le

FRODEBU. Cela faisait aussi l'objet de critique de la part de Nicolas MAYUGI alors président du parti UPRONA: *«Recourir pour sa propagande à l'ethnisme opposant les hutus contre les Tutsi au dénigrement de l'autorité en soulevant la population contre l'administration...»*[60] .

1.3.1.2. Les licenciements dans l'administration publique

Le nouveau régime mit en place le « *spoil system* » en tenant compte de plus en plus des intérêts de la coalition qui avait gagné les législatives et la présidentielle de juin 1993au Burundi.

L'ancienne élite se voit totalement écartée du pouvoir du sommet à la base. En optant pour ce spoil système à l'américaine, le FRODEBU allait fonctionner comme le symptôme d'une logique unitaire et décentralisatrice.[61]

La manière dont les cadres et les agents de l'administration sont révoqués annonce la paralysie de l'Etat. Ils ne sont pas réintégrés ailleurs. A titre d'exemple à la Présidence de la République *«14 chauffeurs, 12 plantons et 8 secrétaires ont été mis à la porte après l'investiture du président NDADAYE»*[62].

En peu de temps, le phénomène se généralise à tous les niveaux de responsabilité. Le mérite importe peu. Seules l'appartenance ethnique et la mobilisation politique comptent.

A ce propos, les partis politiques de l'opposition soulignent la «Hutusation» de l'administration. *«...sur 16 gouverneurs de province 14 sont hutu et 2 tutsi et membres du parti au pouvoir ou des partis qui lui sont alliés»*[63].

[60] MAYUGI N., : «L'Etat et la démocratie, la priorité est l'Etat», *in Carrefour des idées no 17 du 16 décembre 1992*, p.3

[61] DIAW (A.), *Démocratisation et logiques identitaires en acte. L'invention de la politique en Afrique*, Dakar, 1994, Tiré sur le site web http : www.uqac.ca/jmt-sociologie. Consulté le 13 novembre 2016.

[62] L'indépendant, no 69 du 09 Aout 1993, p.4

[63] Collectif des partis de l'opposition, *le génocide d'octobre 1993*, Bujumbura 1993, p.19

La même logique est observée au ministère de l'enseignement secondaire supérieur et de la recherche scientifique. Dans ce domaine *«la direction des écoles secondaires est confiée à plus de 70% à des militants du parti au pouvoir.»*[64]

Jean-Salathiel MUNTUNUTWIWE explique qu' « *avec la victoire du FRODEBU, les nouveaux dirigeants et le Président NDADAYE ont mobilisé radicalement le système des dépouilles* »[65]. Il est clair que les anciennes « élites contre étatiques c'est-à-dire essentiellement les membres du FRODEBU avant les élections prennent largement le dessus sur les anciennes « *élites étatiques c'est-à-dire les membres de l'UPRONA et du gouvernement Buyoya* ».

Force est de constater que les ministères les plus importants reviennent au même FRODEBU.[66] Selon Jean Pierre LACAM, par dépouille on entend que c'est « *la pratique qui veut que l'alternance politique s'accompagne d'une alternance administrative. Les vainqueurs du « tournoi électoral » se débarrassent des agents publics recrutés par l'équipe sortante pour récupérer les postes (les dépouilles) et les distribuer à des personnes politiquement sûres et dévouées* ».[67]

On peut tirer de cette attitude, un phénomène de «frodebusation» très sévère qui fait peur. Les membres de l'ethnie tutsie et les militants de l'UPRONA s'estiment victimes d'un licenciement abusif. D'où les frustrations, la déception et le désespoir. Le courant du chômage fait aggraver les rancœurs.

A cette période, la population burundaise vit déjà une situation difficile où *«la chance ou le piston est le moyen d'avoir du travail tout en étant mécontent d'exercer cette activité»*[68].

[64]Collectif des partis de l'opposition, *le génocide d'octobre 1993*, Bujumbura 1993, p.19
[65]MUNTUNUTWIWE (J-S), *op. cit.*, p. 477
[66]Voir référence juridique: Décrets n° 100/001 et 100/002 du 10/7/1993 portant nomination des membres du gouvernement in B.O.B n° 10/93, p. 57
[67] LACAM (J.P), *La France une République de mandarins ?*, Paris, complexe, 2000, p.41 in MUNTUNUTWIWE (J-S), *op.cit.*, p. 477.
[68] BOURDIEU (P.) ,cité par LACOSTE Y., *Géographie du sous-développement*, Paris, PUF,1976, p.111

Alors que les possibilités de gagner de l'argent pèsent lourd, les possibilités de travailler deviennent aussi difficiles que le labeur lui-même. Dans ces conditions, le limogeage systématique qui frappe les cadres, les administratifs, les techniciens, les dactylographes, les plantons, les chauffeurs et les jardiniers crée l'émotion de vengeance. Le renversement d'un régime politique jugé féroce et frodebuste est sans doute souhaité chez les victimes.

Au sein du parti vainqueur tout n'est pas rose ; les portes d'emploi sont trop limitées pour satisfaire le recrutement des militants du FRODEBU. Cette rareté est un obstacle du parti vainqueur pour honorer les promesses de la campagne électorale: des postes d'emploi, la distribution de nouvelles terres, l'octroi des crédits de développement [...].

Cela peut aussi être concrétisé par ce qu'avance David Easton : *« si un système devait compter exclusivement sur le soutien spécifique de la part de ses membres en contre partie des avantages qu'il leur procure par ses outputs spécifiques, il est douteux qu'il pourrait persister.»* Les électeurs considèrent le nouveau régime comme leur débiteur. Celui-ci, a à payer le soutien de ses militants et des partis alliés à moins de se faire l'ennemi immédiat de son électorat. S'il tient à honorer ses promesses, cela compromet l'intérêt public, ceci nous amène à dire que le régime est déjà piégé car il devient tributaire de ses partisans[69].

Notons également que les vaincus ont tendance à résister contre l'élu du parti adverse. Au niveau des masses, les militants du FRODEBU voient dans les Tutsi les obstacles à la réalisation des promesses, ils sont des «usurpateurs» de l'emploi et des gestionnaires des terres «auxquelles ils n'ont pas droit».

[69] DOBRY (M.), *Sociologie des crises politiques, la dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, 1er édition, 1986, pp. 263-264

On constate qu'ensuite les retraits de légitimité correspondant à une lente érosion des sentiments ou des croyances en la légitimité du régime ou des autorités se situent par conséquent en amont des crises politiques.

1.3.1.3. Le vide institutionnel et tentatives de solution.

Selon la théorie sociohistorique du politique, trois tendances lourdes caractérisent les pays du sud: Ces caractéristiques sont notamment la prédominance du politique sur l'économique, la faible structuration de la société civile et la prédominance du communautarisme. Qui plus est, ces tendances donnent libre court aux phénomènes de néo patrimonialisme, clientélisme et autoritarisme.

Pour le cas du Burundi, à partir du 21 octobre 1993, les putschistes confient la commande du pays à «un Conseil National de Salut Public»[70]. De ce fait, Samuel HANTINGTON et Raymond BOUDON avancent que les coups d'Etats s'expliquent par l'absence de culture institutionnelle et les dysfonctionnements institutionnels. Notons que pendant les événements de 1993, un éditorial violent émettant depuis les antennes de la Radio Kigali marque le début d'un matraquage médiatique d'une grande intensité.

Il dénonce l'ethnie tutsie et l'armée «sanguinaire» dans plusieurs bulletins d'informations. La même radio lance un communiqué qui appelle le Hutu à la résistance contre les ennemis de la démocratie.

Depuis le 22 octobre tombe à partir de la radio Kigali, un communiqué de la coalition pour la défense des institutions démocratiques du 1er juin 1993[71]. Le communiqué interpelle les Burundais *«de se lever comme un seul homme pour défendre les institutions démocratiques élues le 1er juin 1993.»*[72]

[70] Communiqué du conseil National pour le Salut Public du 22 octobre1993

[71] La coalition pour la défense des institutions démocratiques du 1er juin qui était constituée par le FRODEBU,PP, RPB et le PL

[72] Parti FRODEBU, Mémorandum du FRODEBU sur le processus de démocratisation du Burundi, Bujumbura, Septembre 1991, P.1

Il invite tous les Burundais *«à combattre jusqu'à la dernière goutte de sang le pouvoir illégitime qui sera mis en place par les putschistes sanguinaires.»*[73]

Dans la même perspective, les gouvernements de la France, de la Belgique, de la République Fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, etc. condamnent le coup de force. De même, les organisations internationales telles que l'OUA, l'ONU dénoncent l'appropriation du pouvoir par un groupe en dehors des procédures constitutionnelles.

Dans le même ordre d'idées, le 23 octobre 1993, les partis politiques d'opposition[74], les confessions religieuses, les ligues des droits de l'homme, les syndicats et les autres associations de la société civile donnent leur position. Ils exigent le retour immédiat à la légalité constitutionnelle[75].

Face à toutes les condamnations de l'événement qui remet en cause «la volonté du peuple», les putschistes abandonnent le pouvoir le 23 octobre1993.

L'Etat-major Général des Forces Armées annonce le retour à la légalité constitutionnelle. En même temps il invite le gouvernement à reprendre les affaires de l'Etat. Dans l'entre-temps le massacre des tutsi et des hutu de l'opposition avait déjà commencé.

Les partis politiques surtout de l'opposition et les ligues des droits de l'homme interpellent le gouvernement à reprendre courageusement l'exercice du pouvoir. Le gouvernement demeure méfiant vis-à-vis de toute interpellation. Les tentatives de résoudre la crise institutionnelle débutent le 14 décembre 1993. En effet, à cette date, le premier ministre rencontre les partis politiques agréés. Le débat est porté sur la confiance entre les composantes de la Nation et la sécurité des citoyens.

[73] Parti FRODEBU, Mémorandum du FRODEBU sur le processus de démocratisation du Burundi, Bujumbura, Septembre 1991, P.1

[74] Les partis politiques de l'oppositions étaient constitués par l'UPRONA, le PRP, le RADDES, l,'ANADDE, le, PSD, le PIT et INKINZO.

[75] Idem, p.8

Tout le monde s'accorde que le processus nécessite l'autorité du Président de la République. Mais comment doter le pays d'un chef d'Etat dans une période d'insécurité et de troubles internes?

Un consensus entre le gouvernement et les chefs militaires laissera venir une mission d'observation (la MIOB) composée de 47 officiers. En tout état de cause, la situation dans laquelle se trouve le pays n'est pas prévue par la constitution.

Un bras de fer commence entre le gouvernement et les partis politiques d'obédience Tutsi tels l'UPRONA, le PRP, le RADDES, l'ANADDE, le PSD, l'ABASA, INKINZO, le PIT. Les discussions sur la possibilité d'élire un Président intérimaire allonge la vacance de l'institution présidentielle.

Pour les partis de l'opposition, la remise en place des institutions doit respecter la constitution. Cette position se trouve déjà dans leur déclaration du 23 octobre1993. Le gouvernement quant à lui, considère que l'urgence dicte l'amendement de la constitution. Les partis d'obédience hutu sont de ce côté.

Les mêmes polémiques se trouvent dans l'Assemblée Nationale entre le groupe de l'UPRONA et le groupe FRODEBU. Ce dernier rejoint la position du gouvernement repoussée par les parlementaires issus de l'UPRONA. Ceux-ci trouvent dans cette démarche, la négociation de la règle constitutionnelle pour le parti FRODEBU, toute solution envisagée doit lui réserver le droit de désigner un des militants pour remplacer le président assassiné. Ceci justifie le désir impérieux de ce parti d'amender l'article 85 de la constitution du 13 mars 1992.

L'article stipule qu'en cas d'absence ou d'empêchement temporaire du président de la République, le premier ministre assure la gestion des affaires courantes. En cas de vacance pour cause de démission, de décès ou de toute autre cause de cessation définitive de ses fonctions, l'intérim est assuré par le président de l'Assemblée Nationale ou si celui-ci est à son tour empêché d'exercer ses

fonctions par le gouvernement. La vacance est constatée par la cour constitutionnelle saisie par le gouvernement.

Si le FRODEBU prône l'amendement de cet article, le souci est d'intégrer une nouvelle modalité d'élection du Président de la République. Ça serait une force de prévoir un organe électeur qui n'est pas le peuple.

Les partis d'opposition qui rejettent la proposition prennent à témoin la constitution elle-même.

A propos, l'article 182 stipule qu'aucune procédure de révision ne peut être retenue si elle porte atteinte à l'unité nationale, à la forme républicaine et à la laïcité de l'Etat ainsi qu'à l'intégrité du territoire de la République. Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'elle porte atteinte à l'intégrité du territoire ou en cas des troubles internes graves.

Finalement les partenaires politiques vont recourir à une solution négociée à partir du 12 janvier 1994. La démarche aboutira à l'élection de Cyprien NTARYAMIRA à la présidence de la République. Il sera chargé d'achever le mandat interrompu de Melchior NDADAYE.

Au niveau de l'Assemblée Nationale la première étape est commencée le 27 décembre 1994. Sylvestre NTIBANTUNGANYA démissionne de son poste de ministre des affaires étrangères et de la coopération, il sera élu président de l'Assemblée Nationale le 23 décembre 1994.

Section 2. Les contextes structurants des conflits politiques

2.1. La prédominance des clivages ethnico-régionaux

Après l'indépendance et l'assassinat du héros national du Burundi Louis RWAGASORE, la violence et l'exclusion ont fait de l'ethnie le principal facteur de manipulation et d'instrumentalisation politique.

Les deux ethnies hutu et tutsi se sont repliées sur elles-mêmes, « *comme un petit troupeau de moutons dans un coin, en se disant, le méchant est là, dans l'autre coin* »[76].De bout à bout, au cours de l'histoire politique du Burundi, les clivages ethno-régionalistes ont été mobilisés plus que jamais par les acteurs.

Ces clivages ont constitué des stratégies politiques d'immatriculation identitaire et le développement des consciences ethniques. Le processus d'immatriculation identitaire convoque le passé, les clichés physiques et les croyances pour classer les Hutu dans un registre et les Tutsi dans un autre. Poursuivant la même logique de la polarisation de la société burundaise, après le renversement de la monarchie par le Capitaine Michel MICOMBERO, presque tous les rouages politico-administratifs et même militaires sont sous le contrôle de « Bururi ». Dans ces conditions, l'Etat au lieu d'être la chose commune, il est désormais la chose de « certains[77] ».

Au cours de la deuxième république par exemple, l'Etat « ethno-régional » comptait ses soutiens dans les hautes sphères et se privait des racines populaires importantes en excluant de son jeu les élites hutu ou celles non originaires d'un « certain sud »[78], pourvoyeur d'emplois et de prébendes aux « Bururiens ».A la place de la figure paternelle idéale, les pouvoirs ont pris les attributs de « sebatutsi », « sebanyabururi » , « sebahutu ».Quelques cas typiques de l'exclusion de certaines personnalités au sein des Mouvements politiques armés pour cause de l'appartenance régionale sur la scène politique témoignent de ce malaise. Ainsi, ce n'est pas une simple lutte ethnique entre hutu et tutsi qui fait des ravages au Burundi.

[76] BRUCKNER (P.) et VAL. (Ph.), *La théorie du complot*, Paris, Flammarion, 1999, P.74

[77] On fait allusion aux ténors politiques provenant de la province de Bururi et plus exclusivement la commune de Rutovu.

[78] NIMUBONA (J.), *L'analyse des représentations du pouvoir politique .Le cas du Burundi*, Thèse de doctorat, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion ,15 décembre, 1998, p.541

Selon Gaspard NDUWAYO, c'est le paroxysme d'un tribalisme stratégique qui a dépassé ses dimensions de ressources mobilisables pour s'ériger en une machine productrice de la violence[79].

La dichotomisation identitaire de la lutte pour le pouvoir s'est toujours soldée par des violences en 1965,1972, 1988,1993 et jusqu'à présent en partie[80]. Au cours du temps, les antagonismes sociaux habilement fabriqués et entretenus par activation des clichés identitaires ont permis à l'ethnicité de prendre racine, consistance, croissance et matérialité.

Autrement dit, il suffit d'interroger les discours de campagne menée à l'occasion des élections dans les années 1993 pour s'en rendre compte.

Ces discours créent un contexte sociopolitique de malaise qui engendre des peurs, des haines réciproques et des préjugés qui entretiennent des soupçons redoutables.

Cependant, comme le précise bien le Professeur Julien NIMUBONA, « *l'ethnicité n'est plus considérée comme une ressource politique...Elle est rejetée pour ses manifestations. Elle n'est plus analysée pour ses dimensions. Elle n'est plus à comprendre ; elle est à rejeter. La comprendre, c'est justifier le génocide », et* le même analyste d'ajouter que « *les mobilisations identitaires, en particulier ethniques, auxquels recourent les acteurs politiques burundais ont pour objectifs de masquer une des pratiques fondamentales dans la gestion de l'Etat : le clientélisme. En conséquence, la compétition/concurrence si acharnée entre ces acteurs autour des termes d'échange politique, intensifient et amplifient les conflits*[81] *».*

[79] NDUWAYO (G.), « Elites politiques, ethnicité et pouvoir au Burundi » in *Les défis de la reconstruction de l'Afrique des grands-lacs*, Université du Burundi, Centre de Recherche sur le Développement dans les Sociétés en Reconstruction (CREDSR), pp.139-147, p.140

[80] Idem, p.199

[81] Voir NIMUBONA Julien, « Citoyenneté et Représentations ethniques. Perspectives pour la démocratisation en Afrique des Grands lacs », Communication au colloque international, *Identité citoyenne*, Kigali, 15-17aout 2002, p.6 et « Libérer le citoyen des réseaux clientélistes à masque ethnique pour lutter contre la corruption et les conflits sociopolitiques au Burundi » in *Revue de l'IDEC*, Vol.3, N°3, pp.15-17, p .15

Au demeurant, nous pouvons remarquer également que cette polarisation ethnique va avoir des conséquences négatives dans la structuration politique. L'assassinat du président Melchior NDADAYE, trois mois seulement après son élection, va élargir davantage le fossé entre Hutu et Tutsi.

La voie armée se substitue à la lutte politique et prend le dessus sur la voie démocratique. Des violences interethniques vont se généraliser et on assiste à la naissance d'une nouvelle génération d'organisation politico-militaire hutu qui sont toutes devenues aujourd'hui des partis politiques[82].

Lors des négociations de paix débutées en 1998 à Arusha et conclues en 2000, les partis se regroupent en deux sphères, le G7 pour les Hutu et le G10 pour les Tutsi. Avec cette polarisation, les deux groupes s'entendent pour se répartir le pouvoir politique sur base de quotas, 60% pour les Hutu et 40% pour les Tutsi. Au niveau de l'armée et de la police, le pouvoir est partagé suivant la parité ethnique entre Hutu et Tutsi. Une période de transition de 36 mois organise l'alternance entre un président Tutsi et un président Hutu, suivie par les premières élections post-conflit de 2005.

A fortiori, rappelons en passant que l'ethnicité est considérée par la classe politique comme une ressource politique mobilisable et rentable. Sa rentabilité dans la conquête ou la conservation des positions stratégiques est certes situationnelle. Dans la société burundaise comme dans d'autres pays ailleurs dans le monde, l'ethnicité est, comme l'assure bien Denis-Constant MARTIN, un construit qui permet de faire passer le réel à travers les prismes

[82] Après la mort de NDADAYE, certains membres du FRODEBU se sont engagés dans la lutte armée. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la naissance du Conseil National pour la Défense de la Démocratie (CNDD). Il faut noter qu'il existait bien avant d'autres partis devenus plus tard des partis politiques consécutivement aux différents accords de paix signés avec le Gouvernement. Il s'agit du Front pour la Libération Nationale (FROLINA) et du PALIP-HUTU. De ces trois mouvements naitront des dissidences qui négocieront à part et deviendront eux-mêmes des partis politiques. Il s'agit du Front National de Libération (FNL-ICANZO), du parti Libérateur du Peuple burundais (PALIPE-AGAKIZA), du CNDD, du Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), du Front pour la Défense de la Démocratie (KAZE-FNDD) et du Front pour la Libération du Peuple Hutu-Forces de Libération Nationale (FNL) devenu parti agréé en avril 2009.

émotionnels[83]. Le processus de construction de l'ethnicité au Burundi a convoqué des passions puissantes et a érigé des frontières identitaires par une dichotomisation Nous/Eux.

Dans ce cas, l'autre devient nécessairement une menace, et effectivement cette situation aboutit à un cycle infernal et surtout si les acteurs politiques ne cessent de jouer avec ce feu, cette violence et intolérance, ce rejet de l'autre va continuer à se banaliser.

2.2. Le contexte de violence politique

Philippe BRAUD définit la violence politique comme « *des actes de désorganisation, destruction, blessures, dont l'objet, le choix des cibles ou des victimes, les circonstances, l'exécution, et/ou les effets acquièrent une signification politique, c'est -à-dire tendent à modifier le comportement d'autrui dans une situation de marchandage qui a des conséquences sur le système social* »[84]. En effet, toutes les violences ne sont pas politiques mais elles peuvent le devenir, il suffit qu'il y ait les usages politiques de la violence. Dans ce cas, les analystes distinguent deux sortes de violence : la violence colérique d'une part et la violence instrumentale d'autre part.

Les deux sont exercées sans passion ni agressivité incontrôlée en vue d'atteindre les objectifs. Elles s'inscrivent donc dans une logique de calcul et d'efficacité. La guerre s'inscrit dans cette logique.

Dans le cas du Burundi, nous privilégions la violence instrumentale et colérique. Ces deux dimensions de la violence politique s'illustrent dans le désordre généralisé consécutif à l'assassinat du président NDADAYE et dans les massacres d'octobre 1993, renforcé par le décès du président NTARYAMIRA et celui de Juvénal HABYALIMANA en 1994 et le génocide des Tutsi au Rwanda.

[83] MARTIN (D.C.), *Cartes d'identité. Comment dit-on « nous » en politique* ? Paris, Presse de science politique, 1994 .Cité par NDUWAYO (G.), « Elites politiques, ethnicité et pouvoir au Burundi » in Sous la (dir.) de MWOROHA (E.) et MUKURI (M.), *Les défis de la reconstruction dans l'Afrique des Grands-Lac*, Op.cit.p.144

[84] BRAUD (Ph.), « La violence politique : Repères et problèmes », in BRAUD (P.) (dir), *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.13

C'est ce contexte qui va inciter le FRODEBU à négocier une convention de gouvernement avec les partis politiques.

La convention de gouvernement établie en 1994 sonne comme un instrument de revanche de l'ancien régime et des partis politiques tutsi contre le FRODEBU qui est alors forcé de reconnaître son incapacité à diriger le pays seul et ainsi doit partager le pouvoir[85].

Ce partage a favorisé ainsi l'existence de contre-pouvoir au Burundi, disposant de la protection d'une partie de l'armée.

Les acteurs de ces contre- pouvoirs invoquent d'abord la non-représentation de leurs intérêts par l'UPRONA auquel ils reprochent de les avoir« vendus à la majorité hutu », ensuite, la perte de légitimité du FRODEBU accusé de s'être montré « complice » voire organisateur direct d'actes de génocide lors des massacres de 1993[86].Cette force politique se manifeste publiquement par l'occupation de l'espace public et le recours à la violence dans la capitale.

De plus, cette violence se manifeste à travers la présence des milices de jeunes tutsi dont les sans échecs et sans défaite qui font la loi à Bujumbura entre 1994 et 1996, et lancent des mots d'ordre de grève ou de paralysie de la capitale à travers des journées « villes mortes », chaque fois que le gouvernement répugne à se soumettre à leur « diktat ». Comme la violence appelle la violence, nous pouvons aussi signaler des réactions des jeunes Hutu affiliés au FRODEBU, les GEDEBU qui organisaient des ripostes et des représailles. C'est dans ce contexte que les FDD naissent et commettent des massacres dans beaucoup de coins du pays.

Cette situation de violences extrêmes a eu des répercussions sur la structure des organisations des partis car à cette époque, les élites ont profité pour mobiliser la violence et la force.

[85] Entretiens réalisés par ICG avec les leaders des partis politiques, 2000

[86] ICG, Les partis politiques : *Epuration, Division, Répression ?*, Bujumbura, 2000, p. 15 ou voir http// :www.cbinf/netpress.bi, visité le 18 février 2016.

Partant de ce contexte, les historiens et les sociologues qui se penchent sur la source de la violence et du terrorisme hésitent souvent à constater qu'au Burundi, le conflit n'est apparemment pas insoluble mais qu'il a pris des proportions incontrôlables à cause de certaines données prouvant le radicalisme ethnique. Ainsi, Marc MANIRAKIZA s'interroge : « *les dirigeants qui ont négocié la paix à Arusha pour les Burundais, avaient-ils eux-mêmes la paix dans leur âme ? Car, on ne peut pas donner ce que l'on ne possède pas* »[87]. Selon le même auteur, les hutu sont hantés par une pérennisation du pouvoir tutsi, une extermination de l'élite hutu comme en 1972, une armée qui selon eux, est source de tous leurs malheurs et qu'ils redoutent comme la peste et le choléra réunis, un exil intermittent depuis 1965, pour certains d'entre eux, ils redoutent un procès relatif à leur implication dans le génocide des tutsi et hutu modérés depuis 1993.

Les tutsi paniquent à l'idée d'une possible extermination de leur ethnie, d'un pouvoir hutu qui les priverait de leurs droits acquis mais aussi de leurs droits élémentaires, d'une défaite de l'armée régulière qui à tort ou à raison reste leur seul gilet de sauvetage. Quelques- uns craignent la découverte de la vérité sur les assassinats successifs des hutu dont le président NDADAYE et ses principaux collaborateurs.

Avec le retour de Pierre BUYOYA aux affaires à travers le putsch du 25 juillet 1996, l'autoritarisme ne fait que s'approfondir. Les restrictions des libertés d'association, d'expression et d'opinion deviennent une règle de gouvernement.

Cela s'illustre à travers les premières mesures de dissolution de l'Assemblée nationale et la suspension des partis politiques qui reçoivent l'ordre de cesser leurs activités ; l'interdiction des manifestations publiques[88], etc.

[87] MANIRAKIZA M., *Quand le passé ne passe pas BUYOYA I – NDADAYE 1987-1993*.La Longue vue, 2002, p.141

[88] REYNTJENS (F.) et MARYSSE (S.), *L'Afrique des Grands-Lacs (1997-1998)*, Paris, L'Harmattan, 1998, p.46

Cependant, le 31 juillet 1996, les chefs d'Etat des pays voisins du Burundi décident d'imposer un embargo contre le Burundi aussi longtemps que trois conditions ne seraient pas remplies[89] : le rétablissement de l'Assemblée Nationale, le rétablissement des partis politiques et l'ouverture de négociations immédiates et inconditionnelles entre les partis en conflit, y compris ceux extérieurs au pays. Les deux premières conditions étant remplies le 12 septembre 1996 mais dans un nouveau cadre institutionnel, l'accomplissement de la troisième fait défaut aux yeux de la communauté internationale.

Le décret-loi n°1/001 du 13 septembre 1996 portant organisation du système institutionnel de transition indique en effet dans son article 22 que la « *liberté de réunion et d'association pacifique est garantie dans les conditions fixées par la loi* », alors que l'article 55 du même texte précise que les « *manifestations et les réunions publiques sont interdites et seules les réunions publiques visant exclusivement à mettre en place les organes dirigeants des partis politiques aux échelons communaux ,provinciaux et national peuvent être autorisées par l'autorité compétente* ».

De plus, ces dispositions restrictives sur la liberté d'action des partis politiques se sont par la suite amplifiées dans le cadre de l'Acte constitutionnel de transition promulgué par le décret-loi n°1/008 du 8 juin 1997 qui entérine le partenariat politique entre le gouvernement et l'Assemblée nationale.

L'article 60 de ce décret-loi précis en effet : « *sans préjudice des dispositions de l'article 30, et eu égard aux impératifs de restauration de la paix et de la cohésion nationale, les partis politiques ne sont pas autorisés à organiser des manifestations et des réunions publiques* ».

[89]REYNTJENS (F.) et MARYSSE (S.), Op. Cit., p. 2430, p.46

Nous constatons que les activités partisanes ont connu les durs moments de l'autoritarisme avant les Accords d'Arusha surtout avec le putsch du 25juillet 1996. Pourtant, avec la constitution du 18 mars 2005, le Burundi pouvait se targuer d'avoir une constitution d'apparence libérale consacrant le multipartisme et reconnaissant les valeurs et libertés fondamentales comme la liberté de presse, d'opinion, d'association et de réunion. Avec la victoire du CNDD-FDD en 2005, on observe la reproduction de certaines pratiques caractéristiques des régimes autoritaires. En effet, les rapports entre l'Etat et ses partenaires politiques (partis de l'opposition) et sociaux (médias et société civile) sont devenus très tendus et n'ont cessé de se détériorer. La peur du retour au monopartisme fut perceptible dans l'opinion publique.

Conclusion partielle

Les événements dramatiques qu'a connus le Burundi s'expliquent essentiellement par la mauvaise gestion des contradictions internes par les élites politiques. Dans ce cadre, la prédominance identitaire qui a consisté aux invocations et mobilisations des identités ethno régionales avait entraîné le Burundi dans des conflits et crises répétitifs. Dans cette même logique, les évènements de 1965, 1972, 1988 et de 1993 sont des exemples éloquents.

De surcroit, les conséquences issues de ces crises sociopolitiques précitées avaient amené les protagonistes politiques burundais de tous bords à adopter une communication politique les incitant à s'asseoir ensemble en vue de trouver des solutions consensuelles pour tenter de sortir le pays de l'impasse politique. Nous allons voir les solutions envisagées surtout à partir de 1988 dans le chapitre qui suit.

CHAPITRE III : ANALYSE DE LA COMMUNICATION POLITIQUE FACE A LA RESOLUTION PACIFIQUE DU CONFLIT BURUNDAIS

Dans ce chapitre, il est question d'analyser et comprendre les mécanismes politico-institutionnels qui ont alimenté la communication politique à travers certains moments forts de l'histoire du Burundi. Pour ce faire, on passera en revue quelques communiqués et discours politiques favorables à la sortie des impasses politiques répétitives qu'a connues le Burundi d'une part, et la contribution des mécanismes politiques et institutionnels mis en place d'autre part.

Section 1. La Troisième République et sa communication politique

Suite aux différentes péripéties qu'a connues le Burundi, l'avènement de la troisième République a changé le ton par rapport aux régimes précédents. Cette situation s'explique par le contexte politique dans lequel il est installé au pouvoir politique et les événements politiques auxquels ladite République était confrontée. Nous prenons ici pour illustration les événements de 1988 connus sous le nom d'événements de Ntega-Marangara.

1.1. La communication politique face aux événements de Ntega-Marangara

Dans le sillage de ces événements, le discours du président Buyoya à l'endroit de la population burundaise est un exemple éloquent: « *Depuis un certain temps, nous n'avons jamais cessé de vous tenir régulièrement informés de l'évolution de la situation qui prévaut dans le nord du pays après les événements survenus dans les Communes Ntega-Marangara. Du constat général, il ressort que la situation est calme sur le terrain et les choses reviennent peu à peu à la normale.*

Personne ne sera poursuivi sauf ceux qui seront jugés selon la loi et en toute transparence »[90].Cette idée est renforcée par les propos du Ministre de l'Intérieur le Lieutenant - Colonel Aloys Kadoyi : « *Badasigana, depuis quelques jours et dans certains coins du pays comme les communes Marangara et Ntega, règne un climat d'insécurité orchestré par certains esprits détracteurs qui incitent les citoyens burundais à prendre des arcs, lances et machettes pour se défendre et vendre leur chère peau. Nous avons déjà pu identifier ces fauteurs de trouble constitués par une bande de gens aux comportements antipatriotiques. Quant à ceux-là qui auraient été victimes de tromperie, de ces ignominieux personnages, le gouvernement leur demande de remettre la baïonnette au fourreau et de ne pas se laisser guider par ces instincts animaux* »[91].

Cependant, le mouvement FNL PALIPEHUTU avait produit des communiqués qui contrarient les discours du Gouvernement de Buyoya. Pour ledit mouvement, « *les massacres et persécutions des Hutu se poursuivent au Burundi. Contrairement à ce qu'affirme le régime Tutsi de Bujumbura, les massacres de Hutu se poursuivent et les réfugiés retournés volontairement ne sont pas assistés. En effet, toujours le 29 novembre 1988, des arrestations massives ont été opérées par l'armée mono-ethnique tutsi dans la zone Kidatemba en commune Gatara province Kayanza*»[92].

A travers ces différents discours, nous pouvons entrevoir une communication politique ambivalente. Cela s'observe à travers les discours du Gouvernement qui tranquillisent la population pour légitimer ses efforts mais qui se retrouvent foncièrement critiqués par le camp du PALIPE HUTU.

Notons que les principaux enjeux de ces divergences sont essentiellement fondés sur la gestion exclusive du pouvoir.

[90] Renouveau, n°2670, le 24 août 1988.
[91] Renouveau, n° 2664, le 17 août 1988
[92] Communiqué de presse du PALIPEHUTU, Bruxelles, le 12 décembre 1988.

Cette situation rejoint le postulat de l'interactionnisme stratégique selon lequel les interactions entre les acteurs ou groupes se fondent sur la mobilisation des ressources différentes.

1.2. La Communication politique comme outil de légitimation du pouvoir

La troisième République sous l'égide du « Comité militaire pour le salut national » dirigé par le Président Major Pierre Buyoya et par la voie de celui-ci, reproche au régime de Bagaza «ses actions de corruption, de gabegie, de népotisme, concussion, de régionalisme et d'autoritarisme» et fait pratiquement la même déclaration que celle du 1er novembre 1976. La nouvelle République a le même tissu politique que la deuxième. Cependant, sous la pression de l'opinion extérieure française, belge et américaine et surtout des événements de Ntega et Marangara, le régime inaugure une politique fondée sur l'équilibrage ethnique et le dialogue.

Dans son discours du 6 octobre 1988, le Président Buyoya forge un outil de légitimation de son pouvoir à travers la communication politique mais qui connote un peu la politique de réconciliation nationale. Il déclare en substance : « *Pour ma part, ni le scepticisme qui démobilise, ni la provocation, ni le machiavélisme de certains, rien ne viendra à bout de ma détermination à tourner la page pour réconcilier définitivement mon peuple* »[93]. Il concrétise sa politique d'ouverture par la mise en place d'un gouvernement d' « unité nationale », d'une commission chargée d'étudier la question de l'unité, de paix et d'un nouveau comité central issu du congrès de 1990. Les trois institutions sont composées par des hutu et des tutsi. Selon un document produit à cet effet, « *un débat national sur l'unité nationale est engagé et débouche sur l'adoption à 89% d'une charte de l'unité nationale qui proclame la détermination du peuple burundais à construire un pays d'unité, de paix, de sécurité et de développement pour tous, un pays guidé par la justice et la parole d'honneur*

[93] UPRONA, *Discours de lancement des travaux de la Commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale par le Président Buyoya*, Bujumbura, Imprimerie du parti UPRONA, 1988, p.23

dans un régime démocratique, un pays qui milite pour la justice, un pays qui protège les droits de l'homme, un pays qui a une renommée internationale[94]. Dans la même foulée des recommandations de La Baule et des changements intervenus en Europe de l'Est, un débat sur la démocratisation des institutions est engagé et aboutit à l'adoption par référendum, le 9 mars 1992, d'une constitution qui consacre le multipartisme.

Selon le Professeur Julien Nimubona le succès consécutif à ces deux votes renforce non seulement la notoriété et la notabilité du président Buyoya, mais également le succès de la communication politique au sein de la classe politique burundaise[95].

Comme on le voit, la troisième République proclame aussi les valeurs d'unité, de justice, de paix et de développement. En d'autres termes, le régime a le mérite d'oser affronter un débat national sur la question de la réconciliation. Mais, selon ce professeur, cette politique constitue une arme à double tranchant. D'une part, elle permet aux langues longtemps contraintes à se taire de se délier, ce qui étale au grand jour les contestations contre le régime. D'autre part, le courage avec lequel le président Buyoya attaque un sujet aussi délicat le hisse au diapason des chefs charismatiques, ce qui confère une certaine légitimité[96].

De surcroît, s'il est clair que le régime Buyoya a usé des manières autoritaires comme ses prédécesseurs[97], il faut reconnaître par contre qu'il a amorcé une dynamique socio-politique dont le débat sur l'unité nationale restera une pièce maîtresse malgré la crise 1993.

[94] UPRONA, *Charte de l'unité nationale*, Bujumbura – Imprimerie du parti Uprona, 1991, p.7

[95] NIMUBONA (J.) Election présidentielle du 1er juin 1993 au Burundi : problématique de la légitimation en situation de dynamique socio-politique, Bourdeau, 1994, p. 35

[96] Ibidem

[97] GAHAMA (J.) et BANDIRA (B.), La crise de novembre 1992 dans la province de Cibitoke, dactylographie, p. 87

A propos de cette rationalisation de l'action publique, il faut reconnaître avec Philippe BRAUD qu'aucun « *régime ne serait viable si les individus n'opéraient pas massivement l'apprentissage d'attitudes sociales et de comportements déterminés* »[98].

Dans le cas du Burundi, ces comportements sont obtenus certes par la résultante des procédures d'inculcation par la mise en scène du pouvoir, par « l'éducation au civisme »ainsi que par l'éducation traditionnelle elle-même qui consiste en le respect de l'autorité[99] .

Qui plus est, il faut aussi remarquer que la deuxième République était aussi consciente que l'unité est un instrument efficace de légitimation du pouvoir à travers son propre mode de communication politique. Mais elle adopte une autre stratégie. Par exemple, pour le Président Jean Baptiste Bagaza, *« c'est parce qu'on est pauvre qu'on pense à son ethnie, à sa région et à son clan. C'est parce qu'on n'a rien à faire que l'on évoque les divisions.* Par conséquent, selon la logique de la deuxième République, pour vivre moins de tensions et conflits possibles, il faut mettre les gens au travail en leur disant : « *Vyose bizova mu maboko yanyu* », (« Tout viendra de votre travail »), un slogan emprunté à la Chine de Mao qui sera très alimenté et nourri par les mises en scène du pouvoir.

Dans ce cadre, le processus de communication politique était réductible au travail. D'où le seul moyen d'éviter les conflits et d'en résoudre est le travail.

Le président P. Buyoya, lors de l'ouverture solennelle des travaux de la commission chargée d'étudier la question de l'unité nationale, affirme « avec *la proclamation de la 3ème République, nous avons proposé au pays un projet de société dont l'unité nationale. Cette dernière était notre ambition centrale et reste centrale, à cela s'ajoute aussi la justice sociale, le respect des droits de la personne humaine, de la démocratie et du développement de tous.*

[98] BRAUD (Ph.), *La réactivation du mythe présidentiel. Effets de langage et manifestations symboliques*, Paris, 1992, p.74

[99] ELIAS (N.), *La dynamique de l'Occident*, Paris, calmann- Lévy, 1976, p.41

L'ambition idéale de l'unité nationale n'a cessé un instant de marquer nos préoccupations et d'inspirer notre action »[100]. Cependant, il faut reconnaître qu'en dépit de l'impérieuse nécessité de l'unité nationale, celle-ci a été foncièrement critiquée par les acteurs politiques hutus du FNL:« *instaurer une commission chargée d'étudier la question de l'unité nationale composée de douze hutu et douze tutsi, nommer un gouvernement comprenant douze hutu , désigner huit gouverneurs de province sur quinze, ne constituent aucunement des solutions au véritable problème ethnique* ».[101]

Les mêmes points de vues se retrouvaient plus tard en 1991 au parti FRODEBU qui considérait ces tentatives d'équilibrage de l'appareil de l'Etat comme « *une dilution de l'Etat « tutisé » par une légère hutisation* »[102].Dans cette logique, les théoriciens du « choix rationnel » avancent que les groupes ethniques se forment quand les individus désirent obtenir des biens, richesses et pouvoir qu'ils ne parviennent pas à obtenir selon les stratégies individuelles.

Michael Banton nous aide à comprendre que les modalités d'échanges sont définies non seulement par la force ou faiblesse de la frontière ethnique qui sépare les groupes mais aussi par les stratégies par lesquelles les acteurs abordent la compétition[103].

Bref, la troisième République avait fait à maintes reprises des tentatives de résoudre les conflits politiques à travers la communication politique en s'appuyant sur les grands débats annonciateurs des changements politiques.

[100] Renouveau, Octobre 1988, n°2705

[101] NDUWAYO (G.), « Elites politiques, ethnicité et pouvoir politique au Burundi », in MWOROHA E., NDAYIRUKIYE S., MUKURI M., (dir.) *Les défis de la reconstruction dans l'Afrique des grands lacs*, Op.cit., p. 143

[102] *Ibid.* p.143

[103] BANTON (M.), *Sociologie des relations raciales,* Paris, Payot, 1971, p. 29

1.3. La politique de dialogue et de concertation et les changements politiques en perspective

Après les événements de Ntega et Marangara les autorités de la troisième République amorcent la politique de transparence, de dialogue et de concertation. Il s'agit, pour elles, de se démarquer du régime précédent caractérisé par un pouvoir autocratique qui prend des décisions unilatérales et arbitraires. Cette politique portait en elle les germes des changements politiques importants.

La politique de dialogue et de concertation vise, en effet, à encourager la communication entre les décideurs et ceux qui sont concernés par les décisions. Selon le Président P. Buyoya, *« le Burundi a frôlé le pire, toutefois, nous ne devons pas nous résigner ni désespérer. Nous réaffirmons encore une fois l'idéal de la troisième République à savoir le dialogue et la concertation dans la paix et l'unité nationale »*[104]. Les autorités tant politiques qu'administratives doivent se rendre sur le terrain, parler aux et les écouter, entendre et apprendre d'eux.

En vue de concrétiser cette politique, la troisième République crée des cadres de concertation, notamment la Commission Nationale chargée d'étudier la question de l'Unité Nationale, la Commission Constitutionnelle pour la Démocratisation des institutions, etc.

Ainsi donc, ces deux commissions sont appelées à réfléchir profondément, la première sur l'Unité nationale et la seconde sur la démocratisation des institutions.

Dans cette tâche, elles sont relayées par le parti UPRONA et ses Mouvements Intégrés qui organisent un large débat national sur les thèmes précités.

[104] Renouveau, n°2670, le 24 août 1988

1.3.1. Débats sur la Charte de l'Unité Nationale

Au cours de ces débats organisés sur tout le territoire national et dans toutes les chancelleries burundaises de l'étranger, un large consensus s'est dégagé sur la consolidation de l'unité nationale. A cet effet, le président P. Buyoya reconnaît, *« les Barundi ont en effet déjà réalisé que l'unité est la base de tout, est la base de toute l'organisation politique et sociale et du développement, qu'ils ne peuvent construire leur avenir que sur l'unité nationale. Les Bahutu, les Batutsi et les Batwa sont tous des citoyens de ce pays à part entière. De même, en adoptant cette charte de l'unité, tout Burundais aura pris l'engagement de lutter pour l'Unité nationale pour que le Burundi demeure un pays d'unité et de paix »*[105].

A ce propos, le secrétaire du parti UPRONA ajoute : *« notre grande préoccupation reste et restera la consolidation de l'unité nationale. Je crois aujourd'hui que les Barundi aperçoivent et comprennent l'importance de l'unité nationale et qu'ils y tiennent.*

Au congrès, ils l'ont manifesté et maintenant il s'agit de mettre en pratique tout ce qui a été décidé au sujet de l'unité nationale »[106].

Pourtant, le FRODEBU à travers *l'Aube de la démocratie* dénonce les discours du gouvernement en place en affirmant ceci : *« le calvaire des années 1965, 1969, 1971, 1972 et 1988 n'a-t-il pas été enduré par le peuple burundais sous le régime du parti UPRONA? Ceux qui assassinaient les autres, excluaient des concitoyens de certains secteurs dits "sensibles "de la vie nationale ne se couvraient-ils pas du parti UPRONA qui ne les a jamais dénoncés? N'est- ce pas le parti UPRONA qui cherche délibérément à noyer la responsabilité individuelle de ces criminels dans la responsabilité collective au risque, encore*

[105] Discours du Président de la République du Burundi à l'occasion de la publication du projet de la charte de l'Unité Nationale, Bujumbura, le 16 mai 1990.
[106] Renouveau n° 281, le 05 janvier 1991

une fois, d'être en contradiction avec cette "Charte de l'Unité Nationale", sa charte qui récuse pourtant toute forme de globalisation ? »[107].

Nous pouvons à travers ces différents discours constater que la charte de l'unité nationale a fait l'objet de controverse entre les acteurs politiques de l'UPRONA et du FRODEBU. Car elle a été interprétée selon la volonté de conserver le pouvoir pour les premiers et de le conquérir pour les seconds.

C'est dans cette perspective que la commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale a recommandé quelques stratégies et politiques en vue de la consolidation de l'unité nationale. Parmi ces stratégies et politiques figure la poursuite de la démocratisation des institutions, en dotant le pays d'une constitution adaptée aux réalités burundaises.

A ce sujet, la commission note : « *la démocratisation des institutions ne peut réussir que si elle repose sur des principes clairs consignés dans la loi fondamentale.*

Le processus engagé dans ce sens devra donc aboutir à doter le pays d'une constitution dans un délai raisonnable, celui-ci doit tenir compte des réalités burundaises et prévoir en son sein des mécanismes précis qui réglementent le fonctionnement démocratique des institutions »[108]. La même commission d'ajouter : « *Conformément à la politique de dialogue et de concertation, l'adoption de la constitution devra être précédée par un débat aussi large que possible, pour permettre au peuple burundais de dégager un consensus sur la façon dont il veut être dirigé* »[109]. Signalons que les résultats du vote sur le référendum en 1991 étaient de 89,21%.

[107] *Aube de la démocratie* n°006, Mars 1991

[108] République du Burundi, *Rapport de la commission nationale chargée d'étudier la question de l'Unité Nationale*, Bujumbura, RPP., 1989 10 (juin), pp.134 - 135

[109] *Ibidem*

1.3.2. Débats sur la démocratisation des institutions et de la vie politique

Par le décret présidentiel n°100/039 du 21 mars 1991, une Commission constitutionnelle est créée en réponse aux recommandations de la commission nationale chargée d'étudier la question de l'Unité nationale.

Dans l'article 2 de ce décret, la commission constitutionnelle a pour mandat :

- « d'analyser toute la problématique de la démocratisation et de produire un rapport à transmettre au président de la République ;
- d'organiser le débat national sur la démocratisation des institutions et de la vie politique ;
- d'élaborer enfin le projet de la constitution de la République du Burundi et d'en assurer l'explication avant son adoption »[110].

Dans son rapport, la Commission constitutionnelle, après avoir analysé les avantages et les inconvénients du monopartisme et du multipartisme, reconnaît qu' « *en ce qui concerne un certain nombre de critères de la démocratie, le multipartisme présente une supériorité sur le système de parti unique* »[111].

Ces critères sont: le libre choix des gouvernants, le contrôle des gouvernants par les gouvernés, la possibilité d'un débat libre contradictoire, la liberté d'expression et , la liberté de réunion et d'associations politiques, le droit de prendre part aux affaires publiques et politiques de son pays, le règlement pacifique des conflits sociaux.

Selon cette Commission, « il est apparu que bien conçu, le multipartisme est compatible avec les valeurs fondamentales de notre société »[112] . Ces valeurs sont l'Unité nationale, la paix sociale, la justice sociale, le développement,

[110] République du Burundi, *Rapport de la commission nationale chargée d'étudier la question de l'Unité Nationale*, Bujumbura, RPP., 1989 10 (juin), p.1

[111] République du Burundi, *Rapport de la commission nationale chargée d'étudier la question de l'Unité Nationale*, Bujumbura, RPP., 1989 10 (juin), p.1

[112] *Ibidem.*

l'indépendance et la souveraineté nationale. Ainsi donc, la commission constitutionnelle venait de se prononcer en faveur du multipartisme au détriment du monopartisme. Tous les débats qu'elle a organisés à travers tout le pays et auprès des Burundais vivant à l'étranger, ont révélé qu'une partie de la population préférait le statu quo tandis qu'une autre choisissait le multipartisme.

La commission a finalisé son travail en élaborant un projet de constitution qui a été soumis au référendum populaire.

1.4. La Constitution du 9 mars 1992 ou la consécration du pluralisme politique au Burundi

Le texte constitutionnel approuvé par référendum le 9 mars 1992, définit l'Etat et reconnaît au peuple sa qualité de détenteur de la souveraineté. Il précise les mécanismes de gouvernement, garantit les droits et libertés fondamentaux des citoyens ainsi que leurs devoirs envers l'Etat en plus qu'il détermine le système des partis politiques.

Selon l'article 53 de la Constitution du Burundi, « le multipartisme est reconnu en République du Burundi ».

L'article 55 précise que les partis politiques sont agréés conformément à la constitution et à la loi.... ».

On voit donc que cette constitution consacre la réinstauration du multipartisme au Burundi. Cependant les mécanismes réglementaires qui jouent le rôle de soupape de sécurité seront nécessaires pour que le multipartisme ne dégénère de nouveau dans l'anarchie.

A cet effet, la nouvelle constitution précise, dans son article 55, que les partis politiques « ...pour être agréés, ils sont tenus, notamment, de souscrire à la charte de l'Unité nationale et adhérer aux principes fondamentaux suivants : le respect, la sauvegarde et la consolidation de l'unité nationale, la promotion d'un Etat de droit fondé sur le respect et la défense de l'intégrité du territoire et de la

souveraineté nationale ; la proscription de l'intolérance, de l'ethnisme, du régionalisme, de la xénophobie, du recours à la violence sous toutes ses formes ».

Dans son article 56, la loi fondamentale stipule : Il est interdit aux partis politiques de s'identifier dans la forme, dans l'action ou d'une autre manière quelconque, notamment à une ethnie, à une région, à une religion, à une secte ou à un sexe.

En plus de ce cadre juridique et constitutionnel, bien d'autres discours politiques vont s'inscrire dans une dynamique d'institutionnalisation du pluralisme politique.

A ce sujet le Président P. Buyoya affirme : « *depuis un certain temps, notre pays est engagé dans un processus de démocratisation irréversible. Pour faire aboutir ce processus à la démocratie véritable et conforme aux aspirations du peuple burundais, nous avions déjà exprimé nos encouragements pour l'émergence des forces politiques nouvelles qui rencontrent les vœux du peuple burundais. Maintenant, des Burundais se sont engagés et ont créé des partis politiques afin de participer et contribuer à l'avènement de la démocratie* »[113].

A travers le discours de Melchior Ndadaye, on remarque que l'avènement du multipartisme a été salué par le parti FRODEBU qui venait d'être agréé : « *la journée d'aujourd'hui revêt donc pour nous, militants du Front pour la démocratie au Burundi, une signification exceptionnelle. C'est pour la première fois que depuis la création du parti en 1986, celui-ci peut tenir une réunion publique dans le cadre autorisé par la loi. C'est une victoire importante dans le combat que nous menons pour l'instauration et la consolidation de la démocratie au Burundi. Ceux qui hier grinçaient les dents en entendant parler du FRODEBU, ceux qui ont malmené nos militants ou qui ont sciemment diffusé*

[113] Président P.BUYOYA, Message à l'occasion de sa rencontre avec les partis politiques, Bujumbura, le 23 octobre 1992

de fausses informations sur le parti "SAHWANYA-FRODEBU", devraient désormais désarmer, la vérité a fini par triompher »[114].

Section 2. La convention de gouvernement comme preuve soutenue de la communication politique

Le Professeur Barbara NDIMURUKUNDO-KURURU nous rappelle la place de la communication dans la vie sociale et institutionnelle:« *au sein des institutions, entreprises ou organisations, la communication est généralement reliée aux opérations de travail et aux relations humaines ; elle peut être spontanée ou intentionnelle, formelle ou informelle.*

Dans tous les cas, qu'elle soit orale ou écrite, verbale ou non verbale, elle constitue la forme la plus répandue des interactions et des positionnements dans la vie relationnelle ou institutionnelle »[115].

En ce qui concerne la Convention de gouvernement, nous pouvons rappeler que cette dernière est la résultante de multiples réunions de Kajaga, Kigobe etc.

L'investiture du président Sylvestre NTIBANTUNGANYA est un signe éloquent du succès des négociations à travers les initiatives éprises de paix de certains acteurs politiques burundais.

Lors de son investiture, le nouveau président avait précisé : « *J'ai participé à toutes les réunions à Kigobe, Kajaga, hôtel Novotel et à Kigobe pour la seconde fois. Je ne me suis jamais soustrait de ces négociations malgré une certaine opinion décourageante qui entrevoyait des dures épreuves. J'ai dû participer à toutes ces concertations en vue de trouver des remèdes aux maux dont souffre le pays* »[116]. Pour la classe politique et l'opinion populaire, les grands objectifs de cette convention de gouvernement sont de trois ordres :

[114] NDADAYE (M.), *Discours d'ouverture de l'Assemblée constituante du FRODEBU le 3 mai 1992*
[115] NDIMURUKUNDO-KURURU B., Communication et reconstruction sociale en Afrique des grands in MWOROHA E., NDAYIRUKIYE S., MUKURI M., « Les défis de la reconstruction dans l'Afrique des grands lacs » *Op.cit*, p. 275
[116] Renouveau, Octobre 1994, n° 4467

En premier lieu, la convention de gouvernement signifie une source de salut et de paix. C'est selon les propos du nouveau président, comme un enfant qu'on vient de mettre au monde, qu'on ne peut pas abandonner à son sort.

En second lieu, la convention de gouvernement vise le rétablissement de la paix et de la sécurité. Tous les Burundais en ont besoin. La majorité d'entre eux sont fatigués par les violences qu'a connues le pays depuis octobre 1993.

Beaucoup en sont morts gratuitement, d'autres ont pris le chemin de l'exil surtout vers les pays limitrophes.

Ainsi, selon le président NTIBANTUNGANYA « *la signature de cette convention constitue une étape sur la voie de la paix et de la sécurité tant désirées afin de reconstruire le Burundi* »[117].

En troisième lieu, la convention de gouvernement montre aux partenaires étrangers que les Burundais ont pris le chemin de paix, source de développement. Pour les Burundais, la convention constitue la preuve qu'ils rejettent la violence qui les a caractérisés ces derniers temps.

2.1. L'Assemblée Nationale, acteur principal de la communication politique de 1998

Lors de l'installation officielle de l'Assemblée Nationale de transition, son président Léonce NGENGAKUMANA dans son discours du lancement des travaux parlementaires, a précisé : « *Grâce à nombreuses concertations politiques pour trouver des solutions politiques aux problèmes politiques, le résultat est la composition multicolore de l'Assemblée Nationale* »[118].Cette institution comprend les parlementaires démocratiquement élus le 29 juin 1993, les parlementaires issus des partis politiques non représentés à l'Assemblée et des parlementaires issus de la société civile.

[117]Renouveau, Octobre 1994, n° 4467
[118]Renouveau, Novembre 1994, N° 44 69

Nous pouvons affirmer que cette composition politique était le fruit d'une longue communication politico-institutionnelle au sein de la classe politique qui venait d'apprendre beaucoup du passé douloureux. Mais la question qu'on se pose ici est de savoir quelles sont les raisons qui ont influencé l'élargissement de ce cercle parlementaire.

Pour le président de l'Assemblée nationale d'alors, deux raisons majeures ont été à la base de l'élargissement de cette Assemblée de transition : D'abord, c'est parce que le pays a sombré dans une crise depuis le 21 octobre 1993 et que la crise perdurait de façon qu'il n'était pas facile d'organiser d'autres élections dans tout le pays. Ensuite, le souci de l'Assemblée d'être une institution qui rassemble les Burundais issus de toutes les ethnies et de toutes les régions du pays afin que tous les Burundais fassent beaucoup de confiance en cette institution qu'ils ne le faisaient avant.

Comme on le voit, au cours des timides concertations entre le pouvoir de Bujumbura et les bandes rebelles en 1998, l'institution parlementaire s'était donnée des objectifs prioritaires.

Cette situation politique s'explique par la mise en place des commissions parlementaires chargées de contrôler l'action du gouvernement en matière du retour à la paix et à la sécurité pour tous, du développement du pays ainsi que la réconciliation nationale. A cela s'ajoutent l'organisation d'un débat à l'intérieur du Burundi et la facilité des négociations à l'extérieur avec une délégation parlementaire qui y était envoyée pour suivre le déroulement des pourparlers.

Pour ce faire, il a fallu que ces objectifs soient accompagnés par d'autres initiatives intérieures qui aident les Burundais à sortir de leurs souffrances notamment l'arrêt des hostilités pour que les gens retournent chez eux.

C'est pour cette raison que le président de l'Assemblée nationale de transition de 1998 avait lancé un appel au gouvernement de Buyoya II et à l'Assemblée de transition pour créer dans les meilleurs délais des conditions favorables afin que les personnes déplacées qui estiment pouvoir retourner chez eux regagnent leurs territoires pour démarrer la reconstruction du pays[119].

2.2. Le débat intérieur comme socle de la communication politique de 1998 à travers l'Accord de la Plate-Forme Publique du Régime de Transition (A F P R T)

Selon le Président Buyoya, *« le débat intérieur, qui doit rester permanent, mérite d'être consolidé. C'est ainsi que la poursuite des activités conçues dans le cadre du débat national en termes de séminaires, colloques, week-end de réflexions, rencontres au sein des services etc. constituera une priorité »*[120].De ce point de vue, on constate qu'une première étape, une campagne d'explication du contenu de l'Accord de la Plate-Forme Publique du Régime de Transition à travers les actions suivantes avait été enclenchée à travers ces actions :

- Organiser des journées de réflexion entre les membres du gouvernement et les membres de l'Assemblée Nationale en vue d'approfondir ensemble le contenu de l'Accord sur la PFPRT ;
- Organiser des rencontres du chef d'Etat et de gouvernement et/ ou deux vice-présidents avec les hauts cadres de l'administration publique et parapublique ;
- Organiser dans toutes les provinces du pays, des rencontres des membres de l'Assemblée Nationale avec les cadres provinciaux ;

D'autres séances ont été organisées dans les différentes communes par les responsables provinciaux à l'intention : des encadreurs de la population et fonctionnaires de la commune (enseignants, agronomes, catéchistes,

[119] Renouveau, Novembre 1998, n° 4469
[120] Renouveau, Août 1998, n°5198

responsables des associations à la base y compris les étudiants et élèves en vacances ; des délégués de la population à la base (les Bashingantahe et les personnalités locales).

Ces catégories de la population ont été principalement visées parce qu'elles n'avaient pas souvent l'occasion de donner leur contribution aux questions hautement politiques en l'occurrence le processus de paix. Pour ce faire, il a fallu créer un climat serein pour favoriser la réussite de ce processus en menant des actions de sensibilisation en faveur du rétablissement de la paix et de la sécurité et en encadrant la population dans ses activités de reconstruction nationale. Tout cela s'est effectué grâce à la production des différents discours politiques

2.3. Discours autorisé et reconstruction nationale, une communication politique déguisée

L'une des modalités fondamentales de l'acte de la parole est l'autorité du discours. Quand P. Bourdieu introduit la notion de « discours autorisé », c'est en quelque sorte pour insister sur l'importance que représente le statut de l'énonciateur. A ce propos, P. Bourdieu distingue un langage autorisé qu'il oppose à un autre, non autorisé. Un tel discours doit être prononcé par la personne légitime à le prononcer. Il doit être prononcé dans une situation légitime, c'est-à-dire, devant des récepteurs légitimes[121].Dans ces conditions, l'efficacité de la parole est fonction de l'autorité de celui qui parle : « *les locuteurs doivent être investis de l'autorité ou du statut requis par la situation, en un temps et en un lieu adéquats* »[122].

[121] BOURDIEU P., « Langage autorisé. Note sur les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel », *Les actes de la recherche en Sciences sociales*, n° 5-6, 1975, p. 187
[122] SARFATI G-E. *Précis de pragmatique*, Paris, Nathan, 2002, p.31

Pour l'analyste burundaise du langage, G. Kazoviyo, dans l'histoire récente du Burundi, il a été démontré à travers ce qui a été appelé les DIPPO[123], que ce type de discours politique marque les sujets récepteurs jusqu'à chanter le cours de leur vie. Il a été prouvé que même l'acceptation d'un point de vue ou d'une opinion est fondée sur l'autorité de celui qui donne[124].

Le discours politique peut rimer avec la reconstruction tout comme avec la destruction. Pour le premier cas, il y a des genres de discours qui sont utilisés pour les besoins de l'action, ce sont notamment les slogans : « *les slogans, les mots d'ordre constituent des maximes élaborés pour les besoins de l'action particulière* »[125].

Pour le cas du Burundi, la mémoire populaire a retenu que l'autorité de l'homme politique J.B. Bagaza avait trouvé un slogan mobilisateur pour toute sa période de gouvernance et ce slogan aurait eu des effets positifs sur la conception des rapports existant entre l'autorité- le travail- les citoyens. L'augmentation de la production pour assurer l'indépendance économique du pays. Ce slogan qui, par la suite s'est transformé en un mot d'ordre, transparaissait dans les chansons populaires.

Dans le même ordre d'idées et à une autre période, le président de la 3ème République, P. Buyoya disait aux fonctionnaires : *« Bakozi nimwiyungunganye kuko imishahara yanyu ntigikwiye »*[126]. A travers ce slogan, on peut entrevoir un appel au développement de l'activité lucrative informelle.

Cependant, si le discours autorisé, en l'occurrence le discours politique, peut mobiliser les sujets autour du développement, le contraire est aussi tout à fait possible. En effet, selon G. Guédou, la parole a un double pouvoir, le positif et le négatif.

[123] DIPPO : *Discours de prise de position officielle* (communiqué de presse, déclaration, mémorandum etc.)
[124] KAZOVIYO G., *La manipulation dans le discours politique*, Université de Toulouse- Le Mirail, Thèse de doctorat, nouveau régime, 2004
[125] BELLENGER L. *La persuasion*, Paris, PUF, 1985, p.67
[126] Discours de commémoration de la fête du travail et des travailleurs le 1/5/1999

Section 3. Les mécanismes politiques et institutionnels de résolution des conflits burundais

3.1. Les mécanismes politiques

3.1.1. Arusha comme un agent réconciliateur mais limité

Comme nous l'avons vu, pour mettre fin aux crises qu'a connues le Burundi, les parties en conflit ont signé le 28 août 2000, à Arusha un « accord pour la paix et la réconciliation ». L'Accord définit que le conflit est fondamentalement politique[127].Cependant, les acteurs s'arrogent le pouvoir de préciser que le conflit comporte de fortes tendances ethniques. A cet effet, ils oublient que ce qui est ethnique peut devenir politique. La plupart des analystes sont d'accord que la « *négociation permet aux parties en conflit d'être capables de résoudre ce dernier avec leurs efforts seulement, sans devoir recourir aux parties tierces, en recourant à la « négociation directe » .Celle-ci consiste en un processus de communication et d'interactions qui peut prendre la forme informelle mais souvent très formalisée »*[128].

En effet, la signature d'un tel accord est un événement majeur dans l'histoire politique du Burundi. Cet accord a été signé par des acteurs qui historiquement refusaient de se parler. Hélas, jusqu'à la date du 21juin 1998, date à laquelle ont commencé les négociations inter-burundaises de paix, il était inimaginable de penser que les leaders des partis qualifiés jadis d'extrémistes « hutus » par les tutsis et d'extrémistes « tutsis »par les hutus allaient s'asseoir ensemble pour se parler et construire un projet politique commun.

Cet Accord de paix et de réconciliation nationale a été soutenu par quelques parties prenantes au processus de négociation. Mais le CNDD-FDD dans son communiqué à l'occasion de la mise en place du gouvernement issu des négociations d'Arusha, affirme : *« Le CNDD-FDD se réjouit de la mise en place*

[127] République du Burundi, *L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation nationale*, protocole 1

[128] NIMUBONA (J.), *Cours de Séminaire sur le Système politique burundais*, Département d'Histoire /Science politique, Année Académique2014-2015(notes de cours).

du gouvernement prévu par les Accords d'Arusha signés le 28 août 2000. Sa lutte s'inscrit toujours dans la logique de la création du Burundi Juste, équitable et démocratique et assure à la communauté nationale et internationale que le léger changement intervenu dans la haute direction ne changera rien dans son engagement pour la paix à travers le nouveau gouvernement »[129].

Néanmoins, dans « *Analyse critique de l'Accord d'Arusha* », le politologue J.NIMUBONA précise que l'Accord frappe dans le négatif au moins par trois aspects essentiels[130] : d'une part, l'importance des questions laissées en réserves sur lesquelles aucun compromis n'a été trouvé et peut être considéré comme une source d'inquiétudes, de spéculations et de stratégies d'acteurs contraires à l'esprit d'Arusha. D'autre part, l'Accord laisse percevoir une trop grande méfiance à l'égard des acteurs et des institutions existants.

Enfin, cet accord signé à l'arraché, sous la pression de Nelson Mandela n'a pas mis en avant la question fondamentale du cessez-le-feu. Or, sans celui-ci les réformes ne peuvent pas être engagées. A cela, nous ajoutons l'absence au rendez-vous des vrais acteurs détenteurs de la capacité de nuisance comme les groupes armés radicaux comme le CNDD-FDD et les FNL ou encore l'UPRONA aile de MUKASI qui a rejeté dès le départ le processus de négociation aux motifs de divers ordres.

D'autres hypothèses qui pointent la faiblesse de l'Accord d'Arusha sont entre autres la légitimation du crime et l'institutionnalisation de l'ethnicité politique[131]. La criminalisation de l'Etat d'abord car les signataires ont soigneusement cherché à préserver leurs intérêts et ont fait légitimer le recours à la violence comme instrument de lutte politique efficace.

[129] CNDD-FDD, *Communiqué à l'occasion de la mise en place d Gouvernement issu des Accords d'Arusha,*Makamba, le 31 octobre 2001

[130] NIMUBONA (J.), *Analyse critique de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi*, mars, 2002, p.2. Etude commandée et dirigée par l'OAG.

[131] NIMUBONA (J.), *Analyse critique de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi*, mars, 2002, p.2. Etude commandée et dirigée par l'OAG, p.19

L'institutionnalisation de l'ethnicité politique en ce sens que l'Accord d'Arusha a cédé à un ethnisme de gouvernement en posant les questions ethniquement pour les résoudre ethniquement.

Cela transparaît à partir du moment où après avoir affirmé que le conflit était fondamentalement politique mais avec une dimension ethnique,(art.4 du protocole 1),les signataires ont ensuite primordialisé cette dernière qu'ils ont prise comme essentielle. Du moment que le CNDD-FDD eut été absent à Arusha, il affiche un discours souterrain qui primordialise l'Accord de cessez-le-feu au grand dam de l'Accord d'Arusha. De plus, la remise en cause probable du modèle consociatif issu d'Arusha, partant de la constatation que les élites chargées de son application ne sont pas convaincues de l'utilité et de l'opportunité politique de respecter les clauses contenues dans cet accord, notamment celles portant sur les quotas ethniques.

Derrière cette idée se cache en fait la volonté de réduire le poids politique des tutsi qui ne correspondrait pas à leur poids démographique. Cette stratégie corrobore ce que Julien Nimubona appelle « *l'enjeu de démo-politique* »[132] des scrutins.

Mais cette stratégie n'est pas rentable dans le contexte où les recrutements se font par réseaux de connaissance ou par une appartenance au parti au pouvoir.

Cette idée est confirmée par le message du Palipehutu FNL quand il affirme : « *L'accord d'Arusha est, pour le Palipehutu - Fnl, un accord entre quelques politiciens véreux et assoiffés des postes et privilèges divers. Un accord qui nie que le problème burundais est tout d'abord ethnique avant d'être politique, alors qu'en réalité tout se fait sur base ethnique. Ce qui montre que le problème burundais est tout d'abord ethnique avant d'être politique comme nous l'avons*

[132] NIMUBONA (J.), *op, cit*, p.19

toujours dit mais sans être écouté »[133]. Ce même communiqué ajoute : *« L'Accord d'Arusha a consacré le partage de pouvoir par le biais des quotas ethniques mais ce que nous constatons, cette base n'est pas arithmétiquement juste car personne ne peut expliquer par exemple comment 85% de l'une des composantes de la population burundaise puisse être représenté par 60% dans les institutions. Et dans ce partage le Cndd-Fdd s'octroie une part de lion en s'attribuant 35% tout en ignorant les autres soi-disant partis politico-militaires hutu. N'y a-t-il pas là un début d'une dictature? Les différents protagonistes avaient pris soin d'écarter le Palipehutu-Fnl parce qu'ils avaient peur que la vérité soit mise à jour »*[134].

3.1.2. Des solutions envisagées au secours de la réconciliation burundaise

Si on reconnaît que les crises identitaires ont frappé de plein fouet la société burundaise, on doit mettre l'accent particulier sur celles intervenues en avril 1972, 1988 et 1993 car elles ont emporté de nombreuses vies humaines et poussé les milliers de gens à l'exil. Signalons ici que d'autres crises ont causé aussi la mort des paisibles citoyens et contribué elles aussi au déchirement du tissu social burundais.

Ainsi, en vue de réconcilier les Burundais après les événements sanglants de 1972, la deuxième République avait mis en place un certain nombre de mesures. Parmi celles-ci, nous pouvons citer la suppression de l'*ubugererwa*, la suppression de l'impôt de capitation, la mise en exécution d'une politique de développement économique et social basée essentiellement sur la création des entreprises publiques, la construction des infrastructures sociales et économiques (hôpitaux, entreprises, routes...), la création des projets de

[133]Palipehutu FNL, *Point de vue du Palipehutu-Fnl sur la situation politique et sécuritaire actuelle du Burundi*, Benelux le 25 décembre 2004
[134]Palipehutu FNL, *Point de vue du Palipehutu-Fnl sur la situation politique et sécuritaire actuelle du Burundi*, Benelux le 25 décembre 2004

développent du monde rural. De cette même façon, le Président J.B.BAGAZA croyait que par ces actions les problèmes ethniques se résoudraient d'eux-mêmes. De surcroît, cette politique a certes favorisé le développement socio-économique du Burundi mais elle n'a pas pu venir à bout du problème ethnique burundais. Cependant, à cette même époque, on commençait déjà à assister sous la 2ème République à la création des mouvements prônant la libération du « peuple hutu ».

L'exemple le plus illustratif que l'on peut citer à ce sujet est le Palipehutu (Parti pour la Libération du Peuple Hutu) qui a été effectivement créé au début des années 1980. Après 10ans au pouvoir, le colonel Jean Baptiste BAGAZA a été renversé par le Major Pierre Buyoya. A son tour, le nouveau régime s'attaqua au problème ethnique à travers la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale et d'une commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale, la création des symboles de l'unité nationale (charte, monument, drapeau, hymne, etc).

Cependant, malgré toutes ces mesures, le virus de la haine était toujours là. En effet, la constitution de 1992 avait ouvert le Burundi au multipartisme, système qui avait été abrogé par le dernier monarque burundais, Charles Ndizeye en 1996. La création des partis politiques a favorisé la réactivation des sensibilités ethniques qui furent vivement exprimées pendant la campagne électorale. Des élections présidentielles et législatives eurent lieu respectivement les 1er juin et le 29 juin 1993 et furent toutes gagnées par le FRODEBU. Des gens furent chassés des propriétés qu'ils avaient acquises notamment dans la plaine de l'Imbo et d'autres furent accusés d'être sorciers et lynchés par leurs voisins.

Avec le putsch militaire manqué du 21 octobre 1993 qui a emporté le Président Ndadaye et ses plus proches collaborateurs, des massacres de Tutsi et de Hutu de l'Uprona commencèrent sur plus de trois quart du pays. Un climat de terreur envahit tout le pays.

De décembre 1993 à septembre 1994, l'on assista à un chaos institutionnel marqué par les bricolages institutionnels (négociations de Kigobe menées en janvier 1994 et Kajaga en février 1994[135]. Ces ententes aboutirent à la Convention de gouvernement qui a été signée le 10septembre 1994. Si cet instrument a permis le partage des postes politiques, entre les formations politiques, elle n'a pas ramené pour autant la paix et la sécurité dans le pays.

Investi le 1er octobre 1994, le Président Sylvestre Ntibantunganya mit sur pied une Commission technique nationale chargée de préparer le Débat national sur les problèmes fondamentaux du pays. Cette Commission travailla dans des conditions difficiles dues essentiellement à l'absentéisme des membres aux réunions, le non-engagement des partis politiques...et ne put réussir le mandat qui lui était confié.

Le climat sécuritaire se dégrada surtout avec la création des milices soutenues par des politiciens hutu et tutsi (les sans défaites et sans échecs, GEDEBU...).

La guerre civile se développa et l'ethnisme prit des dimensions inquiétantes à telle enseigne que l'on eut peur d'un déclenchement d'un génocide dès février 1995.

Le rapporteur spécial des droits de l'homme, Sergio Pinheiro parle dans son rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi « d'un génocide à compte–goutte ». Le président Ntibantunganya attira l'attention de la communauté internationale en évoquant un « double génocide » qui pourrait se produire si elle n'agissait pas. Lors du sommet d'Arusha II de juin 1996, il a demandé aux pays de la sous-région une assistance militaire. L'insécurité se prolongea jusqu'en juillet 1996. Pour faire face à cette situation, les forces armées durent opérer un changement institutionnel en mettant à la tête du pays le Major Pierre Buyoya.

[135] Cf. CHRETIEN (J.-P.) et MUKURI (M.) (sous la direction de), *Burundi. La fracture identitaire. Logiques de violence et certitudes « ethniques »*, Paris, Karthala, 2002, p.57-90

En 1997, le Président Buyoya nomma une commission chargée d'organiser le débat national dont la première action menée fut la tenue à Bujumbura d'un« séminaire de réflexion sur le débat national et le processus de paix au Burundi » dont les objectifs devraient venir à bout des querelles identitaires qui ont marqué le Burundi depuis 1965.

Ce dialogue a été couronné par la signature de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation le 28août 2000 qui fixait les principes de gestion du pays pendant la période de transition et post-transition.

Cet accord a prévu la création d'une Commission nationale pour la vérité et la réconciliation. Le 27 décembre 2004, le gouvernement du Burundi a créé la Commission nationale pour la vérité et la réconciliation.

3.2. Les mécanismes institutionnels

3.2.1. La décrispation par le pragmatisme de l'ethnicité politique

Si à Arusha a triomphé ce que Julien Nimubona appelle la « *logique partoéthnocratique* »[136], c'est que les acteurs politiques burundais ont trouvé dans l'ethnisme la seule ressource qui pouvait leur permettre de faire triompher leurs stratégies de conservation ou de conquête du pouvoir. Le processus de négociation a été dominé par ces revendications d'appartenance identitaire. Mais si ses ressorts historiques et idéologiques sont forts, l'instrumentalisation politique de l'ethnicité cache mal au Burundi les stratégies d'accumulation des dividendes matérielles que le pouvoir procure.

Comme dans la plupart des pays africains où le politique prime sur l'économique, au Burundi, la conquête et l'exercice du pouvoir d'Etat signifient aussi un tremplin pour accéder aux ressources de survie matérielle, symbolique et même physique.

[136] NIMUBONA (J.), *Cours de Séminaire sur le Système politique burundais : Introduction à l'analyse des crises de l'Etat burundais et des mécanismes politiques et institutionnels de résolution des conflits politiques*, U.B., FLSH, Année Académique, 2014-2015, p. 19

C'est pourquoi l'approche institutionnelle qui a été utilisée et privilégiée consiste en l'allocation des postes politiques et administratifs sur base ethno-politique.

Cependant, si ce pari « pragmatique » décrispe l'environnement politique, les recompositions politiques, les spéculations et les infidélités au sein des partis politiques attestent cependant que le système institutionnel qui en découle encourage cette dérive matérialiste des acteurs politiques au détriment de la force des partis qui doit être fondée sur les principes et les convictions idéologiques. Bref, selon les auteurs internes et externes de l'Accord, l'objectif poursuivi était de restaurer un pouvoir légitime et un Etat à mesure de reconstruire la paix, la sécurité et le développement. De la phase transitionnelle (2000-2005) à la période post-électorale (2005-2008), les réformes institutionnelles engagées ont produit des résultats tangibles, mais des problèmes importants subsistent sur le chemin de la réalisation de l'objectif poursuivi de la re-construction de l'Etat au Burundi.

3.2.2. Les performances des réformes institutionnelles

Le mécanisme institutionnel à travers le cadre des grandes réformes institutionnelles a été tracé par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Burundi signé le 28 août 2000 à Arusha en Tanzanie, par la Constitution de la République du Burundi de 2005 ainsi que le Programme du gouvernement pour la période 2005-2010[137]. Leur contenu a été précisé à travers des programmes de gouvernement et des textes de lois et règlements adoptés. Dans cette perspective, l'analyse de L. Reychler et T. Paffenholtz sur les conditions internes pour une paix durable est assez éclairante.

[137] NIMUBONA (J.), *Les défis de la reconstruction de l'Etat du Burundi* in MWOROHA (E.), MUKURI (M.) et NDAYIRUKIYE (S.) (dir.), Les défis de la reconstruction dans l'Afrique des Grands-Lacs, Université du Burundi : Centre de Recherches sur la Développement dans les Sociétés en Reconstruction (CREDSR), Acte du colloque international de Bujumbura, 24-28 septembre, 2008, pp.123-138, p.125.

Selon ces auteurs, la paix durable serait caractérisée par l'absence de violence physique, structurelle, psychologique et culturelle ; une légitimité interne et externe ; une viabilité propre ainsi qu'une transformation constructive des conflits. L'atteinte de ce résultat requiert des conditions préalables dont l'existence de structures de renforcement de la paix et un climat moral et politique intègre[138]. Nous pouvons aussi considérer les autres actions entreprises dans le cadre de l'établissement d'un « climat moral et politique intègre » comme relevant d'un mécanisme socio-politique constitué d'éléments contingents. Le mécanisme dit institutionnel regroupe ainsi une série de réformes visant pour l'essentiel à « re-construire l'Etat » à travers la communication politique comme relevant de la résolution pacifique des conflits.

Dans ce cadre, parmi les réformes fondamentalement engagées, nous pouvons retenir la tenue des élections « démocratiques » de 2005 qui ont porté au pouvoir le parti CNDD-FDD, une ancienne organisation rebelle. Dans ce cas, un climat de paix relatif s'est installé sur l'ensemble du territoire, sauf dans les provinces de Bubanza, Cibitoke et Bujumbura où étaient enregistrées des attaques du mouvement Palipehutu FNL. Nous signalons aussi la réforme du secteur de la justice car l'Accord de paix a arrêté des principes et mesures d'ordre juridique en vue de l'établissement des faits, de prévention et de répression du génocide, des crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité.

De surcroît, la Constitution en vigueur prévoit la mise en place d'un « *Observatoire national pour la prévention et l'éradication du génocide, des crimes de génocide, des crimes de guerre et crimes contre l'humanité* »[139], la réforme des corps de défense et de sécurité car on avait procédé à la correction des déséquilibres ethniques, régionaux et entre les sexes[140].

[138] QUINTIN (P.), « La redécouverte des institutions » in P. Quintin, (dir), *Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions,* Paris, Karthala, 2005, pp.9-26

[139] *Constitution de la République du Burundi*, Titre XII : Des conseils nationaux

[140] *Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation*, Protocole I, Chapitre II, Art.7

Par ailleurs, le protocole III consacré à la « paix et Sécurité pour tous » dispose en son chapitre 2 (Art.10) que les corps de défense et de sécurité (Forces de Défense nationale, Police nationale du Burundi, Service de Renseignement) doivent se soumettre à l'autorité du gouvernement et du parlement et être politiquement neutres. Dans ce cadre, depuis l'Accord de cessez-le-feu de novembre 2003, entre le gouvernement et le CNDD-FDD, un processus d'intégration des militaires des anciennes Forces armées burundaises et des membres des Partis et Mouvements Politiques Armés (PMPA) a été fait avec succès. Donc, la réforme combien redoutée a finalement réussi. Les anciens ennemis se sont vite acceptés mutuellement. Ils partagent les missions sans heurts ni contradictions très ouvertes et la réforme de l'administration publique.

Cela a été possible car le programme du gouvernement 2005-2010[141] et la loi sur les postes politiques et techniques ont été des éléments favorisants. Dans le processus de promotion aux fonctions publiques, les équilibres ethniques, régionaux et du genre sont pris en compte, tant bien que mal ! Les frustrations antérieures de nature bipolaire ont ainsi au moins diminué.

[141] *Programme du gouvernement du Burundi 2005-2010*, Programme sectoriel : pouvoir politico-administratif.

CONCLUSION GENERALE

L'objectif de notre travail sur la « **Communication politique comme mécanisme de résolution pacifique des conflits au Burundi** » était d'analyser le rôle de la communication politique dans la résolution pacifique des conflits au Burundi.

En effet, depuis l'indépendance, le Burundi a été caractérisé par des crises répétitives qui ont causé beaucoup de pertes humaines et matérielles. Au cours de notre recherche nous nous sommes focalisée sur les événements de 1988 et la crise de 1993.

Ainsi, avant d'entrer dans le vif de notre recherche, nous nous sommes posée la question: Comment la communication politique aurait contribué à la résolution pacifique du conflit burundais ?

De prime abord, notre hypothèse stipulait que la communication politique a été l'une des stratégies de sortie de crises connues au Burundi. Dans cette optique, nous avons montré que la communication politique a permis aux hommes politiques qui, jadis se traitaient comme des ennemis de s'asseoir ensemble. A travers leurs discours ou leurs messages, ils ont affronté des sujets jusque-là considérés comme tabous.

Pour arriver à vérifier notre hypothèse nous nous sommes servie de deux approches :

Les approches qui nous ont permis de comprendre la notion de communication politique d'une part et celles qui nous ont permis d'appréhender la notion de violence conflictuelle d'autre part.

En effet, pour les premières approches, nous nous sommes inspirée de l'analyse systemique de David Easton, l'analyse fonctionnaliste de Gabriel Almond et Bingham Powel et l'analyse cybernétique de Karl Deutcsh tandis que pour les secondes nous nous sommes inspirée de l'approche explicative d'E. Durkheim,

la méthode compréhensive de M. Weber et l'interactionnisme stratégique de M. Crozier et E.Friedberg.

Ainsi, nous avons constaté que l'idée centrale des approches qui sous-tendent la communication politique est de montrer comment le système politique fonctionne pour répondre aux attentes de la population. Nous avons par ailleurs compris que le système politique a toujours besoins de la communication politique pour son existence. Sur ce, nous rejoignons l'idée de J. M. COTTERET qui affirme que *«la communication politique est au système politique ce qu'est la circulation sanguine pour le corps humain.»*[142]

Pour les approches qui sous-tendent la violence politique enfin est que les décisions résultent des interactions entre les acteurs ou des groupes.

Nous avons d'abord structuré notre travail autours des concepts clés et des théories qui nous ont permis de vérifier notre hypothèse. Ensuite nous avons navigué dans l'environnement politique burundais afin de déceler les moments forts du conflit burundais qui ont alimenté la communication politique, depuis 1988 jusqu'en 2006. Nous avons enfin fait une analyse de la communication politique comme mécanisme de la résolution pacifique du conflit burundais.

Pour ce faire, différents discours et messages des hommes politiques nous ont été d'une importance capitale. Ils nous ont montré comment les hommes politiques s'exprimaient chaque fois que de besoin afin de trouver ensemble des solutions aux conflits qui secouaient le Burundi. Il va sans dire que notre analyse a également porté sur les mécanismes institutionnels et politiques.

Néanmoins, nous avons constaté que la communication politique était déséquilibrée. En effet, rares sont des messages des gouvernés vers les gouvernants. Ceci peut être expliqué par la culture politique burundaise qui n'a pas permis le triomphe de la culture citoyenne mais le respect inconditionnel des institutions hérité du Burundi monarchique.

[142]COTTERET (J.M.),*Op. Cit.*, p.9

Enfin de compte, nous avons constaté que la communication politique non violente et valorisante est la meilleure stratégie d'obtention des résultats escomptés parce qu'elle tient compte de l'autre.

Nous ne pouvons pas prétendre avoir épuisé tous les contours de la question mais nous demandons à d'autres chercheurs qui seraient intéressés par la même thématique de bien vouloir nous compléter.

BIBLIOGRAPHIE

a) Ouvrages généraux

- ARENDT (H.), *La violence*, Calmann- Lévy, 1972

- ARON (R.), *La paix et guerre entre Nations*, Calmann-Lévy, 1962.

- BAYART (J.-F.), *L'Illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996.

- BAYART (J-F), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre,* Paris, Fayard, 1989.

- BOURDIEU (P.), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001

- BRAUD (Ph.), *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, Seuil, 1993

- BRAUD (Ph.), *Sociologie politique*, Paris, LGDJ., 9ème édition, Paris, 2008

- BRUCKNER (P.) et VAL. (Ph.), *La théorie du complot*, Paris, Flammarion, 1999.

- CHRETIEN JP et al., *la crise d'Août 1988 au Burundi*, Paris, Centre de Recherche Africaine, 1989.

- CHRETIEN (J.-P.) et MUKURI (M.) (dir), *Burundi. La fracture identitaire. Logiques de violence et certitudes « ethniques »,* Paris, Karthala, 2002.

- CORBIN (A.), *L'Histoire de la violence dans campagnes françaises au XIXème*, Paris, 1991

- COTTERET (J.M.), *Gouvernants et gouvernés. La communication politique*, Paris, 1973.

- DERRIENNIC (J.-P.), *Les guerres civiles*, Paris Armand Colin, 2002.

- GOLMAN (D.), *L'intelligence émotionnelle : comment transformer ses émotions en intelligence*, Paris, Laffont, 1997.

- JEWSIECKI et Léonard N'SANDA BULLELI, *Les identités régionales en Afrique Centrale*, Paris, L'Harmattan, 2008.

- MILBRAITH (L.), *The Washington Lobbyists*, Chicago, 1963

- QUIVY (R), CAMPENHOUT (L.), *Manuel de recherche en sciences sociales*, 3ème édition, Paris, PUF, 2006.

- REYNTJENS (F.) et MARYSSE (S.), *L'Afrique des Grands-Lacs (1997-1998)*, Paris, L'Harmattan, 1998

- RUTAMUCERO (D.), *Contre l'extermination d'un peuple : le front non violent contre le génocide des Tutsi au Burundi, au Rwanda et au Congo*, Bujumbura, éd. Kiyago, 2005.

- SCHWARTENBERG (R.-G.), *Sociologie politique*, Paris, Montchrestien, 1991.

- SOMMER (I.), *Le terrorisme*, Paris, Dominos, 2000.

- SOROKIN (P.), *La dynamique culturelle et sociale*, Harvard, 1930.

- WEBER (M.), *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1976

WEBER (M.), *Economie et Société*, Paris, Plon, 1995.

b) Articles de revues scientifiques

- BALZAC et alii, *Pratiques de vote et pensées politiques des électeurs durant les élections de 2010 au Burundi.*

- BRAUD (Ph.), « La violence politique : Repères et problèmes », in BRAUD (P.) (dir), *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, Harmattan, 1993

- ELDERSVELD (S.), "Experimental Propaganda Techniques and Voting Behavior", *American Political Science Review*, California, 1956 pp.154-165.

- FRERE (M-S), *Elections et medias en Afrique centrale, Voie des urnes, voix de la paix?*, Paris, Karthala, Institut Panos Paris, 2009, pp.34-35.

- LEJEUNE (G.), « L'unité nationale du Burundi dans les textes de la deuxième république » in *Revue d'études politiques et économiques africaines*, pp.174-175, juin-juillet 1980.

- LINDEBERG (S.), *Democracy and Elections in Africa,* Baltimore MD, John Hopikns University Press, 2006, in Hélène HELBIG

- MAYUGI (N.), «L'Etat et la démocratie, la priorité est l'Etat», *in Carrefour des idées no 17 du 16 décembre 1992*

- NDIKUMANA (A.), Pour réussir la réconciliation sociale au Burundi : une thérapie nationale indispensable, pensable ? in (dir.), MWOROHA (E.) et NDAYIRUKIYE (S.), *Les défis de la reconstruction dans l'Afrique des Grands lacs*, Bujumbura, U.B., pp.645-667

- NDUWAYO (G.), « Elites politiques, ethnicité et pouvoir au Burundi » in *Les défis de la reconstruction de l'Afrique des grands-lacs*, Université du Burundi, Centre de Recherche sur le Développement dans les Sociétés en Reconstruction (CREDSR), pp.139-147

- NIMUBONA (J.) Election présidentielle du 1er juin 1993 au Burundi : problématique de la légitimation en situation de dynamique socio-politique, Bourdeau, 1994, p. 35

- NIMUBONA (J.), « Citoyenneté et Représentations ethniques. Perspectives pour la démocratisation en Afrique des Grands lacs », Communication au colloque international, *Identité citoyenne*, Kigali, 15-17aout 2002 et « Libérer le citoyen des réseaux clientélistes à masque ethnique pour lutter contre la corruption et les conflits sociopolitiques au Burundi » in *Revue de l'IDEC*, Vol.3, N°3, pp.15-17.

- NIMUBONA (J.), « Du lien entre gouvernance démocratique et résolution des conflits : Approche prospective pour réussir la paix et au Burundi » in RIDEC, Vol. 3 n° 4, Janvier-Août 2009, pp.92-128.

- PABANEL (J-P), " Un Etat d'origine traditionnelle" in Médard (J-F), (dir.), *Etats d'Afrique Noire. Formation, Mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 1991, p. 278.

- QUINTIN (P.), « La redécouverte des institutions » in P. Quintin, (dir), *Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions*, Paris, Karthala, 2005, pp.9-26.

c) Textes de lois et autres documents

- Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, Arusha, 28 août 2000, pp.14-64

-Burundi, *Ministère des Réformes institutions constitutionnelles, Commission chargée de préparer le débat national, séminaire de réflexion sur le débat national et processus de paix au Burundi*, Bujumbura, 28 au 31janvier 1997.

- Collectif des partis de l'opposition, *le génocide d'octobre 1993*, Bujumbura 1993.

- Communiqué du Conseil National pour le Salut Public du 22 octobre1993

- Constitution du 13 mars 1992, art. 61.

- *Déclaration sur les objectifs fondamentaux du Mouvement du 1er Novembre 1976*, Bujumbura, 20 Novembre 1976, cité par MUKURI M. in Bogumil JEWSIECKI et Léonard N'SANDA BULLELI

- Décrets n° 100/001 et 100/002 du 10/7/1993 portant nomination des membres du gouvernement in B.O.B n° 10/93.

- Discours d'investiture du Gouvernement de transition prononcé par le Président Buyoya juste après la promulgation de l'Acte constitutionnelle de transition de la République du Burundi. Décret-loi n°1/008 du 6/06/1998 in B.O.B, 1998.

- Human Right Watch, Les civiles pris pour cibles : une guerre civile par personnes interposées au Burundi. New York, Washington, Londres, 1998.

- Ministère de l'information, Direction générale des publications et de la presse burundaise, Département de la Documentation, Discours de S.E le colonel J-B Bagaza. Président du Conseil Suprême de la Révolution, Bujumbura, Département de la Documentation, 1978.

- Ministère de l'information, Cinq ans de la Révolution Burundaise, 1966-1971,

- Ministère de l'information, Direction générale des publications et de la presse burundaise, département de la Documentation, Discours de S.E le colonel J-B Bagaza. Président du Conseil Suprême de la Révolution, Bujumbura, Département de la Documentation, 1978.

- NAKIMANA (L.) et MUNTUNUTWIWE (J.-S.), *Situation socio-politique au Burundi, 10 ans après la signature de l'Accord d'Arusha : Quelles perspectives ?* Observatoire des grands lacs en Afrique, note n°2, 2012

- NIMUBONA (J.), *Analyse critique de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi*, mars, 2002.

- NIMUBONA (J.), *« Perception de l'identité ethnique dans le processus électoral au Burundi »,* Rapport, Bujumbura, LDGL, 2005.

- NIMUBONA (J.), *Les défis de la reconstruction de l'Etat du Burundi* in

MWOROHA (E.), MUKURI (M.) et NDAYIRUKIYE (S.) (dir.), Les défis de la reconstruction dans l'Afrique des Grands-Lacs, Université du Burundi : Centre de Recherches sur la Développement dans les Sociétés en Reconstruction (CREDSR), Acte du colloque international de Bujumbura, 24-28 septembre, 2008, pp.123-138, p.125.

- OAG, « *Lectures citoyennes de l'Accord d'Arusha et de sa mise en application : entre espoirs et défis, enjeux et désillusions* », février 2003.

- Parti FRODEBU, Mémorandum du FRODEBU sur le processus de démocratisation du Burundi, Bujumbura, Septembre 1991.

- République du Burundi, *Rapport de la commission Nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale.* Bujumbura, avril 1989.

- Repuburika y'Uburundi Amasezerano y'Ubumwe bw'Abarundi, Bujumbura le 05/02/1991.

e) Thèses et mémoires

- BARINGUVU (E.), *La crise socio-politique au Burundi à travers les médias écrits: cas du journal "L'Indépendant" 1992-1996*, Mémoire, U.B, FLSH, Département d'histoire, Bujumbura, 1997

- MBAZUMUTIMA (J.A), *Le multipartisme au Burundi et ses incidences socio-politiques (1992-1996)*, Bujumbura, UB, FLSH, Département d'Histoire, 1999.

- NIMUBONA (J.), *L'analyse des représentations du pouvoir politique. Le cas du Burundi*, thèse de doctorat, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion ,15 décembre, 1998.

- NDUWAYO (G.), *La crise d'octobre 1993. Essai d'interprétation*, Mémoire, Bujumbura, UB, FLSH, Histoire, 1998.

- NTAKIRUTIMANA (E.), *L'attitude des Burundais face à la participation politique. Cas de la Mairie de Bujumbura*, UB, FLSH, Département d'Histoire, 2003.

f) Les journaux

- B.O.B n° 4/92.

- Renouveau n°27 15 du 19 octobre 1988

- L'indépendant, no 69 du 09 Aout 1993, p.4

- Le Renouveau n°4377 du 24/5/1994, p. 4.

- Renouveau no 3411 du 06 février 1991, premier trimestre, p.2

- Renouveau n°3411 du 09 février 1991, I^{er} Trimestre, p.1

h) Webographie

-http : www.uqac.ca/jmt-sociologie. Consulté le 13 novembre 2016.